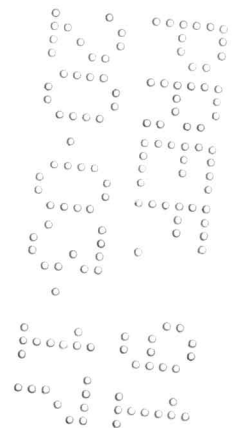


RAPPORT

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017



Le Débat d'Orientation Budgétaire est un temps essentiel de la vie politique locale. Il donne le cadre à l'établissement du Budget annuel qui va traduire en chiffres les ambitions et priorités de la Municipalité.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un temps d'échange, où les visions partagées ou non, peuvent s'exprimer. C'est donc d'abord un temps politique où, dans le respect des diversités, chacun peut se positionner, faire part de ses propositions pour l'avenir de Grigny et de ses habitants. C'est un exercice où la stratégie financière doit s'imbriquer avec toutes les facettes des politiques municipales.

Les choix budgétaires doivent être au service des conceptions et projets de développement urbain et humain, tout en constituant les limites, faute de disposer des moyens adéquates pour mener toutes les actions dont Grigny et ses habitants ont besoin.

Il s'agit d'articuler deux objectifs de plus en plus contradictoires :

- Garantir une situation budgétaire équilibrée, concourir au redressement de la situation financière, dégager des marges de manœuvre nouvelles,
- Prévoir les crédits nécessaires à la pérennisation des actions utiles à la population, au déploiement de nouvelles activités, à la rénovation du patrimoine communal, etc.

Construire un budget à Grigny, c'est être en permanence dans cette injonction paradoxale.

Le Débat d'Orientation Budgétaire, parce qu'il va être le socle des arbitrages, contraints, qui seront opérés lors du vote du Budget, est donc par essence un moment annuel primordial.

Qui plus est, cette année, où ce Débat s'inscrit dans un contexte nouveau.

➤ C'est le premier DOB après la publication du rapport de la mission interministérielle où il est explicitement reconnu :

- les faiblesses structurelles des finances communales : **« le redressement des comptes de la commune de Grigny est l'une des conditions à son retour dans le droit commun ».**
- le poids de la spécificité démographique : *« La commune scolarise deux fois plus d'écoliers que les communes de même taille ce qui engendre une surcharge scolaire évaluée à 2 M€ par an »*

Il est ainsi affirmé que, malgré les efforts de maîtrise et de gestion entrepris et poursuivis par la ville, ses difficultés financières sont liées à des effets de seuil et des caractéristiques historiques et socio-démographiques complexes et uniques.

Les derniers rapports annuels des magistrats de la Chambre Régionale des Comptes apportent les mêmes conclusions : la ville gère sérieusement mais a une charge sociale particulièrement lourde.

Le rapport sur les finances de la ville co-produit par Vincent LENA, Délégué du gouvernement, et l'administration communale vient confirmer ce diagnostic et apporte, dans le cadre de l'élaboration du Pacté Financier entre l'État et la ville, des premières propositions de solutions qui ont été présentées à une réunion interministérielle fin novembre 2016. A ce jour, force est de constater qu'aucune réponse n'ait donnée.

C'est sur ce constat que lors du dernier Conseil Municipal du 27 février, l'unanimité des élus a refusé de valider le contrat de ville tant que ce Pacté Financier ne serait pas effectif et à mandater le Maire à continuer à interpeller les représentants de l'État à cette fin.

Comment élaborer aujourd'hui le Budget 2017 sans lisibilité sur les accompagnements que l'État octroiera, ou pas, à la ville ?

- **C'est un DOB qui se tient à quelques semaines d'échéances électorales nationales**, qui génèrent une absence totale de visibilité des collectivités pour les années 2018 et suivantes, sur des paramètres essentiels pour la conduite de leurs politiques et la construction de leurs budgets. Les interrogations sont nombreuses et selon les résultats de ces scrutins, les choix en direction des collectivités peuvent être radicalement différents. Quelques exemples :
- l'évolution de la dotation globale de fonctionnement : la nouvelle majorité poursuivra-t-elle les réfections dans le cadre de la contribution au redressement des finances publiques ? L'accentuera-t-elle ? Ou bien décidera-t-elle à l'inverse de la ralentir voire de la stopper ?
    - la réforme de la dotation globale de fonctionnement : initialement programmée pour 2017, celle-ci est finalement reportée et de facto conditionnée à la volonté - ou non - de la nouvelle majorité de la conduire. Quels en seront les modalités ? des critères de répartition et d'attribution seront-ils introduits pour différencier les collectivités, si oui sur quels principes ?
  - En matière de fiscalité, la future majorité mènera-t-elle à son terme la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation, engagée par l'actuelle majorité, dans l'objectif d'améliorer l'équité fiscale entre contribuables ? Modifiera-t-elle l'architecture générale de répartition des recettes fiscales entre les différents niveaux de collectivités locales ? De nouvelles exonérations de taxe d'habitation seront-elles instaurées ? si oui comment la compensation financière et l'autonomie fiscale seront-elles garanties aux communes ?
  - la stratégie de la future majorité en matière d'évolution de la rémunération des agents de la fonction publique : y aura-t-il ou non une évolution du point d'indice sur les années 2018 et suivantes ?
  - des candidats annoncent une réduction importante (120 000 pour certains, 500 000 pour d'autres) du nombre de fonctionnaires, notamment dans la fonction publique territoriale. Est ce à dire qu'ils souhaitent réinstaurer une forme de tutelle ? qu'il s'agit de contraindre les élus locaux à s'y soumettre faute de moyens pour maintenir leur nombre d'agents, et donc le niveau des services publics de proximité.
  - la stratégie plus générale de la future majorité en matière de « coercition » sur l'évolution des dépenses des collectivités locales. Jusqu'à présent, l'État définit un objectif indicatif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL) et la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement oblige les collectivités à s'y inscrire plus ou moins. Certains candidats à l'élection présidentielle envisagent de donner aux collectivités locales des objectifs contraignants de réduction des dépenses et de lier les attributions de dotations à l'atteinte ou non de ces objectifs.

Comment, face à ces nombreuses incertitudes, qui peuvent très rapidement se compter en millions d'euros, établir des projections fiables sur l'évolution des recettes et des dépenses de la commune ? La situation financière de la Ville est susceptible de varier fortement entre un scénario de stabilité post-2017 de la DGF, un scénario de poursuite de la forte baisse de la DGF en 2018 et les années suivantes, voire un scénario « noir » de DGF conditionnée à la réduction des dépenses communales.

Dans un tel contexte, et à défaut de disposer d'une garantie de ressources supplémentaires et d'une visibilité pluriannuelle, il convient d'être prudent, pragmatique et de s'appuyer sur ce qui fait l'identité de Grigny, sa capacité à se mobiliser avec et au bénéfice de ses habitants.

Ceci est d'autant plus indispensable, que l'élaboration du Budget 2017 s'inscrit aussi dans un contexte économique, social et sociétal particulièrement dégradé. La précarité s'accroît, les inégalités augmentent, le chômage ne recule pas, le repli sur soi et les solutions sécuritaires se développent, etc...



Le Rapport Aubouin constate que « Grigny fait partie de ces territoires de la République en décrochage qui souffre d'un apartheid territorial et social ». « La population est la première victime ». Face à cet état de fait reconnu, il est donc fondamental :

- de poursuivre et amplifier ce qui fait le cœur de nos politiques locales fondées sur les valeurs humanistes de progrès social, de solidarité, de paix, d'épanouissement et d'accès aux droits fondamentaux pour tous
- de batailler pour mobiliser tous les acteurs à nos côtés, à l'instar du Grand Projet Educatif
- d'obtenir les moyens dont le service public de Grigny a besoin.

C'est pourquoi il est proposé d'inscrire l'élaboration du Budget Primitif 2017 à la fois :

- **dans la dynamique nouvelle formalisée dans la feuille de route « Grigny 2030 »** après la publication du rapport de la mission interministérielle Aubouin et qui trouve sa traduction dans la mise en œuvre de plusieurs dispositifs (NPNRU, ORCOD, GPE...) dans lesquels la ville doit être un acteur majeur, pour peut que sa situation financière lui permette d'engager les moyens adéquates
- **dans la démarche engagée depuis 2014 :**
  - de modernisation du service public local qui se traduit par la refonte des organisations de travail, l'évolution des processus de fonctionnement, l'adaptation des horaires, etc.
  - de maîtrise des dépenses publiques, avec l'instauration de procédures et outils de gestion, pour continuer à déployer des actions de qualité.

Le Budget 2017 devra donc combiner volontarisme et sérieux, ambitions et lucidité.

## 1) Traduire « Grigny 2030 » dans le Budget 2017

L'année 2016 a été une année charnière dans la prise de conscience partagée des problématiques et enjeux de la ville. Après une mobilisation sans précédent pour Grigny au cours des derniers mois de 2016, le dernier Conseil Municipal du 27 février a examiné et validé quatre dispositifs essentiels qui sont la traduction opérationnelle des engagements de la feuille de route «GRIGNY 2030» signée en septembre 2016 : le protocole de préfiguration NPNRU, la convention de mise en œuvre de l'ORCOD-IN, le contrat cadre du Grand Projet Educatif et la convention d'application du contrat de ville.

Si, comme ceci a déjà été indiqué précédemment, il manque le volet financier, à travers l'élaboration du Pacte Financier, il n'en demeure pas moins que les priorités du Budget 2017 doivent s'inscrire dans cette dynamique sans précédent.

La ville doit prendre toute sa place pour relever les défis qui se présentent à nous et pour réussir Grigny2030.

Notre crédibilité et notre sérieux ont été soulignés. Notre volonté de faire revenir la République sur le



territoire est légitime et doit être traduite par la mise en œuvre de dispositifs publics supplémentaires.

En 2017, la ville poursuivra son intégration au sein de GPS-SES. La communauté d'agglomération apporte des nouvelles capacités. Ainsi GPS-SES s'inscrit aux côtés de la ville dans les opérations de renouvellement urbain et de développement de la ville. Ceci se traduit par la mise en place d'une équipe de professionnels dédiée à Grigny et le portage des études urbaines.

L'instauration d'un pacte financier et fiscal au sein de l'agglomération devrait s'effectuer progressivement et amplifier la mise en œuvre d'une solidarité financière démarrée en 2016 à travers le Fonds de Péréquation des ressources intercommunales.

En 2017, dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire sur les diverses compétences intercommunales, les réflexions qui seront conduites sur l'harmonisation et les transferts de compétences permettront d'ouvrir de nouvelles perspectives et potentialités de services et d'actions au bénéfice des populations, qui devront s'inscrire dans le respect des choix politiques locaux. Nous avons déjà des expériences de mutualisation, en matière de groupements de commandes notamment, il faudra poursuivre en ce sens et en envisager de nouvelles.

C'est une nouvelle étape qui s'ouvre pour Grigny tant dans notre relation de confiance avec l'État que de la place de Grigny au sein de GPS. Nous devons résolument nous y inscrire, sans renoncer à notre identité. Notre expérience, nos valeurs, notre savoir faire et nos spécificités sont des atouts, une richesse à faire partager.

Sur ce socle renouvelé et dans le respect des ambitions inscrites dans le programme municipal, le Budget 2017 devra plus particulièrement être axé sur les quatre grandes priorités suivantes :

- **La mise en œuvre du projet éducatif local** autour de l'éducation, du sport, de la culture et la volonté :
  - ✓ d'assurer à chaque enfant et chaque jeune la possibilité de bénéficier d'un véritable parcours valorisant ses capacités et favorisant son épanouissement individuel et collectif
  - ✓ d'accompagner les plus fragiles avec la mise en place de dispositifs d'accompagnement (PRE, CLAS, ASL...).

Il s'agit d'abord d'assurer la diversité de nos actions éducatives, à travers l'organisation de séjours éducatifs, de centre de vacances, les accueils et centres de loisirs, les NAP, mais aussi de continuer la montée en puissance des enseignements artistiques (CHAM, OSE, Maîtrise..) et des animations sportives (notamment le samedi), de consolider notre politique de lecture publique (portail, animations...), de poursuivre le déploiement des projets partenariaux avec la DRAC, la BNF et les compagnies et associations locales, de faire évoluer nos actions jeunesse vers une approche plus globale prenant en compte les questions d'accès à la formation, à l'emploi, au logement, à la santé, etc.

Les développements projetés au budget 2017 portent plus particulièrement sur :

- l'aménagement numérique des écoles via l'installation de la fibre au cœur des quartiers et en mutualisation avec l'implantation de la vidéo surveillance. Le coût global est estimé à 690 000 € et une subvention du FSIL de 460 000 € serait accordée.
- la création de 3 classes de Tous petits et notamment le recrutement de 3 ATSEM et l'aménagement de locaux correspondants (coût estimé à 200 000 € sur une année entière),
- la création d'une classe passerelle avec le recrutement de 2 professionnels de la

petite enfance (coût annuel de 75 000 €)

- l'attribution d'un cartable à chaque enfant des écoles élémentaires (29 000 €)
- le déploiement du dispositif « j'apprends à nager » (coût annuel évalué à 35 000 €)
- l'ouverture de l'école des sports (par réorganisation des moyens et équipes)

- **la mise en œuvre de la convention ORCOD-IN, qui nécessite :**

- le recrutement de deux inspecteurs hygiène-salubrité pour garantir les obligations de pratiquer une visite pour chaque DIA (estimation de 150 DIA en 2017, puis 250 en année complète). Un des deux postes a été retenu au titre des financements du NPNRU.
- la mobilisation des services de la ville pour notamment assurer l'accompagnement social et sanitaire, le relogement, la gestion de la stratégie foncière, l'instruction et le suivi des DIA, la lutte contre l'habitat indigne, les questions de cadre de vie et de quotidienneté, etc...

C'est donc une structuration, autour de la cheffe de projet ORCOD, qu'il faut construire au sein de l'administration.

- **La mise en œuvre du projet global articulant la médiation, la prévention, la sécurité et la tranquillité publique.** Il s'agit de créer des synergies et complémentarités pour lutter contre toutes les incivilités du quotidien, améliorer les conditions de vie au cœur des quartiers des habitants. Des premières évolutions organisationnelles sont en cours de déploiement pour renforcer la proximité des missions de médiation.

C'est dans cette approche que la création d'une Police Municipale de Proximité a été débattue lors du Conseil Municipal du 30 novembre 2016. Les travaux, aménagements intérieurs et équipements spécifiques sont estimés à 600 000 €, une subvention du FSIL de 304 000 € est escomptée. Une subvention auprès de la région a également été sollicitée.

Le budget de fonctionnement de ce nouveau service a été évalué à environ 800 000 € dont 675 000 € au titre de la masse salariale. L'Etat a alloué une subvention exceptionnelle à cette hauteur en fin d'année 2016.

Par conséquent, la mise en œuvre de ce service, traduite dans un budget annexe dédié, est donc possible en 2017, mais il reste à obtenir la garantie des aides pour les exercices suivantes.

- **Le renforcement de nos démarches participatives et de la vie de quartier** à travers les maisons de quartiers, un nouvel élan au sein des conseils de voisinage, le fonctionnement du conseil de citoyen et le développement de conseils d'usagers, de rencontres publiques.

Une réorganisation interne en cours vise à développer la prise en compte des problématiques de la vie quotidienne des habitants, d'être plus réactifs et renforcer la place des habitants dans la vie de la cité.

Les centres sociaux et les maisons de quartiers jouent un rôle majeur dans l'animation, l'accompagnement et la construction du Vivre ensemble. Le fonctionnement de ces quatre structures est en évolution avec des créneaux d'ouverture le samedi. Un effort budgétaire (5 000 à 10 000 € supplémentaires) est proposé pour leur permettre d'augmenter leurs actions, notamment durant la période estivale.

Le Mouvement associatif est un acteur majeur de l'animation de la cité et du Vivre ensemble. La ville doit continuer à soutenir cet élan et en renforcer la complémentarité avec les actions municipales par la formalisation de partenariats. Ainsi, il faut travailler dans la concertation,



identifier et analyser les subventions et participations de la ville aux regards des enjeux et des besoins, les aider dans leur recherche de financements.

Nous devons saisir tous les enjeux de la période actuelle pour l'avenir du Grigny et son service public doit poursuivre sa mutation en ce sens. Il faut conforter notre professionnalisme et la qualité de la gestion communale. Nous serons d'autant plus légitimes pour solliciter un accompagnement financier que nous ferons la démonstration permanente de notre sérieux.

## **2) Poursuivre les efforts de gestion entrepris :**

Les résultats budgétaires des trois derniers exercices témoignent du sérieux de la gestion municipale, de l'instauration de bonnes pratiques de prévision et d'exécution budgétaires, traduisent la pertinence des outils et procédures déployés en interne.

**Ils répondent à l'objectif politique de maîtriser les dépenses pour se redonner des marges de manœuvre et dégager un autofinancement. C'est avec cette même stratégie financière qu'il est proposé de construire le Budget 2017.**

Les ressources de la commune étant particulièrement limitées, il s'agit à la fois d'examiner comment faire mieux pour les Grignois sans dépenser plus, d'adapter les modes de faire et les organisations dans la mise en œuvre de nos choix politiques fondés sur la solidarité, le Vivre ensemble, l'épanouissement des enfants.

L'élaboration des prévisions budgétaires 2017 ne s'opère pas de manière mathématique par rapport aux années précédentes, mais sur la base d'un travail d'analyse ; Il s'agit de sortir d'une approche au fil de l'eau et de s'appuyer sur la pertinence et l'utilité sociale de chaque action.

### **2.1) La maîtrise des dépenses courantes (chapitre 011)**

Les tableaux et schémas annexés montrent que depuis 2014, les dépenses courantes (chapitre 011) ont été stabilisées sur le budget principal et ont été en diminution en globalisant avec les budgets annexes.

<b>Chapitre 011</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Budget principal & RARU	8 101 414,34	8 002 758,38	8 073 083,57
Budget petite enfance	206 707,65	170 287,00	141 692,42
Budget locaux com.	1 047 744,79	920 296,42	989 193,41
<b>TOTAL</b>	<b>9 355 866,78</b>	<b>9 093 341,80</b>	<b>9 203 969,40</b>

Ceci témoigne de la maîtrise mise en œuvre, malgré :

- l'inflation, certes faible, de 1,3 % en cumul sur les trois dernières années,
- les augmentations subies sur certains postes ; par exemples :
  - les primes d'assurances s'élevaient à 362 325 € en 2014, elles étaient de 418 876 € en 2016, soit une hausse de près de 16 %.



- la nécessité pour la ville de recourir à des prestations de sécurisation au regard du plan vigipirate ; en 2011, le montant de ces prestations s'élevait à 10 888 €, en 2013 à 92 048 €, en 2016, il a atteint 140 951 €.
- la réintégration, suite à la dissolution de la CALE, des dépenses de transports dans le budget communal pour 350 307 euros – pour mémoire cette opération a été neutralisée par majoration en recettes et à même hauteur de l'allocation compensatrice.

Les dépenses courantes (chapitre 011) ont donc réellement diminué au cours des trois derniers exercices, sans rogner sur le niveau des services déployés. C'est le fruit de la professionnalisation progressive de la politique d'achat, d'un examen systématique de la pertinence de chaque dépense au regard des finalités recherchées, d'une recherche de mutualisation des moyens.

En 2017, il faut confirmer cette maîtrise, un travail entre les services et les adjoints a été entrepris pour questionner, sur la base des bilans et réalisations antérieurs, l'opportunité de chaque dépense et de chaque action.

Les travaux de raccordement à la Géothermie et d'installation de la fibre qui seront réalisés en 2017 vont permettre, à compter de la fin de l'année, une réduction, de l'ordre de 10 %, des frais de chauffage et de téléphonie.

Les économies opérées sont issues d'un travail permanent de discernement, d'analyse et de mise en place de solutions innovantes.

C'est donc avec cette même perspicacité de gestion qu'il convient de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Pour 2017, les dépenses courantes du budget principal sont projetées à 9 M€, soit une baisse de l'ordre de 2,8 % par rapport aux prévisions budgétaires 2016.

## **2.2) Les dépenses de personnel (chapitre 012) contenues :**

Les annexes jointes apportent de nombreuses précisions sur la composition et les évolutions des ressources humaines au sein de la collectivité.

Les dépenses de personnels représentent 66 % des dépenses de fonctionnement. Compte tenu des contraintes budgétaires, la ville doit être particulièrement attentive à la croissance de ce poste.

C'est pour répondre à cet objectif et à celui de l'amélioration permanente du service public local que la Municipalité, dans un processus de dialogue social et de concertation, a engagé depuis le début du mandat, le chantier de la réorganisation de l'administration. L'une des étapes importantes a été effectuée en janvier avec les changements dans les horaires et temps de travail.

Les dépenses de personnel globales (budget principal et budgets annexes) représentaient 29 265 542 € en 2013 et 30 694 472 € en 2016, soit une hausse de 1 428 930 €, ce qui correspond à + 4,9 %.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, les évolutions réglementaires et nouvelles obligations que la ville a été tenue de mettre en œuvre sont les seules causes de la progression de la masse salariale.

Les mesures locales prises en matière de réorganisation de l'administration et redéploiement de personnels ont permis d'amortir les impacts financiers de ces dispositions subies. La réduction du nombre de postes sur la période en est l'illustration.

Chaque année, le budget communal (budget principal et budgets annexes) a du supporter des dépenses nouvelles qui sont retraduites dans le tableau ci-après :

Type de mesures nouvelles	2014	2015	2016
Reclassement statutaire des catégories B et C	310 000	250 000	23 000
Augmentation des cotisations patronales	240 000	240 000	18 000
Mise en œuvre des NAP (37 postes)	53 700	580 000	
<b>Total des dépenses nouvelles de personnels subies</b>	<b>603 700</b>	<b>1 070 000</b>	<b>41 000</b>
Dépenses totales de personnels	29 639 379	30 635 907	30 694 473
<b>Effets budgétaires des mesures internes</b>	<b>- 229 863</b>	<b>- 73 473</b>	<b>17 566</b>
Nombre de postes	869	861	861
Evolution du nombre de postes ( <i>les NAP ont généré la création de 37 postes à la rentrée scolaire 2014/2015</i> )	25	-8	0

En 2017, la ville devra inscrire les dépenses correspondant à :

- l'application des dispositions du "Parcours professionnels, carrières et rémunérations » dont le coût est évalué à 301 000 €.
- une nouvelle augmentation des cotisations patronales pour 14 200 €.
- la majoration du point d'indice dont l'impact est de 156 600 €.
- Le coût d'organisation de 4 scrutins électoraux évalué à 60 000€.

Dans la continuité des processus mis en place ces dernières années, il convient d'étudier, lors de chaque vacance de poste, les possibilités de geler le recrutement. Il faut pouvoir limiter les recrutements aux seuls postes nécessitant une qualification particulière, ne pouvant être pourvus par redéploiement interne, et répondant aux priorités municipales.

Un travail est entrepris pour limiter l'enveloppe budgétaire relative au recrutement des agents vacataires et occasionnels en lien avec la nouvelle organisation du temps de travail.

La Municipalité a fait beaucoup d'efforts ces dernières années pour améliorer les conditions de travail (achats de matériels, actions de prévention..), lutter contre le travail précaire (programme de mises au stage), développer sa politique sociale en direction du personnel (convention avec le CCAS,



protocole syndical, réunions des instances, etc). C'est dans avec ce même souci de solidarité, d'attention en direction des agents qui mettent en œuvre quotidiennement le service public, qu'il est envisagé de mettre en place un dispositif de prévoyance (coût estimé à 10 000€) pour accompagner les personnels touchés par des problèmes de santé.

De même la ville a choisi de promouvoir une démarche de professionnalisation, d'évolution des compétences, de renforcement de l'expertise. A ce titre un plan de formations va être lancé sur la base de priorités examinées avec les représentants du personnel. Il sera fait, autant que possible, un effort budgétaire pour en garantir le déploiement, pour permettre la construction de formations au regard des attentes et besoins.

Le développement des actions et prestations municipales, correspondant notamment aux projets municipaux déclinés dans les divers dispositifs contractualisés (Grand Projet Educatif, Contrat de Ville, Police Municipale de Proximité...) nécessite de créer des postes (3 ASTEM pour les classes de moins de 3 ans, 2 professionnels petite enfance pour une classe passerelle supplémentaire, 16 agents pour la police de proximité, 1 à 2 Maîtres Nageurs pour le dispositif « j'apprends à nager »).

**Afin de confirmer la volonté de la ville de mettre en place ses engagements, il est donc proposé d'inscrire les crédits nécessaires à la création de ces postes, sachant qu'en 2017, beaucoup ne seront pourvus que quelques mois.**

**Pour autant, il est proposé de conditionner la mise en œuvre effective par la ville à l'obtention de recettes pérennes, seules garanties de pouvoir en assurer le financement dans les années futures.**

Le cumul des mesures subies, du Glissement Vieillesse Technicité et de la création de ces postes projette une masse salariale 2017 à 32,1 M€, qui se ventilerait ainsi :

- 28 800 000 € sur le budget principal
- 3 100 000 € sur le budget petite enfance
- 300 000 € au titre de la mise en place de la Police Municipale de Proximité

Budget	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Projections 2017
Ville et RARU	26 139 890,61	26 503 855,62	27 586 166,12	27 968 400,97	28 750 000,00
Petite enfance	3 125 651,94	3 135 523,71	3 049 740,68	2 726 071,66	3 050 000,00
Police Mu. Prox					300 000,00
TOTAL	29 265 542,55	29 639 379,33	30 635 906,80	30 694 472,63	32 100 000,00

### **2.3) Un processus de l'endettement et de gestion de la dette :**

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, le capital restant dû s'élève à 35 516 174,44 €, soit un montant de 1 247€/hab.



L'endettement de la ville est en forte baisse : - 11 124 065 € depuis 2013, soit près d'un quart de moins.

	Ville	RARU	Total	évolution	
2014	36 169 655	10 470 584	46 640 239		
2015	31 835 475	10 961 876	42 797 351	- 3 842 888	-8,24%
2016	29 979 156	10 352 700	40 319 283	- 2 478 068	-5,76%
2017	35 516 174		35 516 174	- 4 815 681	-11,94%
			<b>soit sur la période</b>	<b>- 11 124 065</b>	<b>-23,85%</b>

La charge annuelle de la dette est en diminution importante : 4,8 M€ en 2017 (800 000 € d'intérêts et 4 € de remboursement de capital). L'annuité était de 5,8 M€ en 2016.

Afin de pouvoir se dégager des marges de manœuvre nouvelles et sécuriser tous les contrats contre d'éventuelles fluctuations sur les taux, des négociations ont été engagées avec les divers prêteurs pour examiner les potentialités de réaménagement.

Dans les éléments sur la structure et la gestion de la dette transmis en annexe, un point spécifique est présenté sur l'état actuel des renégociations.

Si les hypothèses actuellement travaillées sont acceptées, le montant des annuités baisserait de 200 000 € à 400 000 € au cours des huit prochaines années.

Ces opérations de renégociation conduites directement par l'administration ne préjugent pas des gains que la ville pourrait obtenir d'un dispositif type Cocarde et qui constitue l'une des propositions déposées par M. LENA – délégué du gouvernement, pour garantir un redressement durable de la situation financière de la ville.

Ce bref bilan financier démontre que la Municipalité a totalement pris ses responsabilités, a mis en place les dispositions adéquates pour gérer au plus juste.

**Cependant, ces efforts ont été totalement anéantis par les réductions de dotations décidées depuis 2013 par le gouvernement.**

### **3) Une baisse des recettes de fonctionnement :**

La ville a subi une baisse de ses recettes courantes au cours des dernières années, comme le démontre les tableaux et graphes annexés.

**3.1) Les recettes fiscales (chapitre 73)** sont composées essentiellement de trois types de produits et leur progression est assez relative :

- Le produit des 3 taxes directes (taxe d'habitation et les deux taxes foncières) est stable entre 12,8 et 12,9 M€. Après les très fortes augmentations de taux décidées par le Préfet au cours du mandat précédent, le Conseil Municipal a voté une baisse en 2013 et a ensuite fait le choix de maintenir les taux. Seul le taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties a été

faiblement abaissé en 2016, pour neutraliser l'entrée de Grigny dans Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

En 2017, la loi de finances a statué sur une progression de 0,4 % des valeurs locatives et en l'absence (au jour d'écriture du DOB) de notification des bases d'imposition par les services de l'Etat, il est escompté une légère progression du produit des impôts locaux avec une recette à 13 M€.

- L'allocation compensatrice versée par l'agglomération (la CALE hier, GPS maintenant) correspond au reversement du surplus de taxe professionnelle transféré en 2004. Cette allocation ne fluctue qu'en cas de changements dans le transfert de compétences et donc de dépenses. Ainsi, à la dissolution de la CALE, la reprise par la ville de la gestion des transports a été accompagnée par une majoration équivalente de 350 307 € de l'allocation compensatrice. De même il a été décidé d'inclure dans l'allocation compensatrice le montant de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), soit 561 651 €. En conséquence, la progression en 2015 de l'allocation compensatrice est en réalité neutre pour les finances de la ville et ne constitue pas une augmentation de ses marges de manœuvre.

Aucune évolution n'ayant été opérée ces derniers mois dans le champ des compétences, en 2017, le montant de l'allocation compensatrice sera donc équivalent à celui de 2016, c'est-à-dire de 5 417 580 €.

- Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) et le Fonds de Péréquation des Ressources Communales (FPIC) sont deux dotations de péréquation dont la finalité vise à « rééquilibrer » entre les collectivités les richesses fiscales.

Le FSRIF est calculé et versé par les services de l'Etat et la progression de l'enveloppe globale a généré une progression continue du montant alloué à Grigny. Cette progression étant confirmée en loi de finances, une augmentation du montant est attendue pour 2017. Le montant perçu en 2016 était de 3 204 091 €, un montant de 3 309 000 € est proposé pour 2017.

Le FPIC est calculé au niveau de l'intercommunalité. GPS bénéficie, comme EPCI d'anciennes villes nouvelles, d'un dispositif dérogatoire qui lui permet de percevoir environ 15 M€. En 2016, le Conseil Communautaire a décidé des règles de répartition entre l'EPCI et les villes, sur des critères notamment de solidarité.

En 2017, le montant global à l'échelle de GPS pourrait être en légère réduction, ce qui conduit à anticiper une réduction de la somme versée à Grigny (528 000 € en 2016 ; 490 000 € projetés en 2017)

La dérogation dont bénéficient GPS et 4 autres EPCI, est de plus en plus contestée et pourrait disparaître dans les prochaines années. Si tel devait être le cas, GPS deviendrait territoire contributeur, ce qui rejaillirait sur les budgets des 24 communes.



### 3.2) Les baisses des dotations perdurent (chapitre 74) :

D'abord, comme pour la fiscalité directe, aucune dotation de l'État n'a encore été notifiée.

Cette absence d'éléments précis sur les principales recettes de la ville pénalise grandement le travail d'élaboration du Budget. Les estimations proposées sont celles établies par le Cabinet Challenges Publics, mais nous devons anticiper le fait que les montants définitifs peuvent être assez différents.

L'année 2017 sera le quatrième exercice où l'État baisse ses concours aux collectivités territoriales, avec un effet cumulatif qui en amplifie les impacts. Entamée en 2014 (-1,5 Mds € environ), la réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement s'est accentuée sur la période 2015-2017 : baisses respectives de 3,5 Mds € en 2015 et en 2016, de 2,7 Mds € en 2017.

Ainsi en 2017, au regard des estimations faites, c'est 453 000€ de recettes en moins pour Grigny par rapport à 2016. Au total, depuis quatre ans, c'est une ponction de 5,6 M€ que Grigny aura supportée.

Quant à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), principale dotation perçue par Grigny, ses modalités de calcul ont été un peu réformées par la loi de finance 2017. Pour autant, la progression de cette dotation devrait se poursuivre, une augmentation de près de 1,1 M€ est escomptée.

Au regard des dispositions législatives, la Dotation Nationale de Péréquation devrait par contre continuer de baisser.

L'évolution de ces trois dotations au cours de ces dernières années témoigne que la DSU compense les baisses des autres. La DSU est ainsi détournée de sa finalité corrective au bénéfice des territoires fragiles, elle vient progressivement en substitution des dotations de droit commun.

	2013	2014	2015	2016	Projection 2017	évolut° 2017/2013	en cumul sur 5 ans
DGF	6 270	5 991	5 254	4 336	3 883	-2 387	-5 616
DSU	7 511	7 853	8 865	9 820	10 908	3 397	7 402
DNP	464	425	307	276	251	-213	-597
<b>TOTAL</b>	<b>14 245</b>	<b>14 269</b>	<b>14 426</b>	<b>14 432</b>	<b>15 042</b>	<b>797</b>	<b>1 189</b>

La loi de finances réduit de 20 % l'enveloppe dédiée aux compensations fiscales. Ainsi, l'Etat fait supporter aux collectivités les mesures d'exonération dont bénéficient certains contribuables.

Pour Grigny, ceci signifie notamment que le montant reçu au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle devrait baisser d'environ 20 %. Le montant 2016 était de 864 031 €, le montant projeté pour 2017 est de 690 000 €, soit une perte de 174 000 €.

S'agissant de la Dotation Politique de la Ville (DPV), elle a été définie dans la feuille de route « Grigny 2030 » à 1,2 M€ durant cinq ans.

Quant aux subventions du CGET, du Département et de la Région au titre de la politique de la ville, nous n'avons aucun retour sur les dossiers déposés et il est proposé de prévoir des recettes à hauteur de celles reçues en 2016, soit environ 150 000 € au total.



Enfin, les aides de la CAF sont limitées à celles prévues dans les dispositifs contractuels actuels (PSR, CEJ). Le Centre Social Picasso devrait très prochainement être à nouveau agréé, permettant ainsi de percevoir une participation de la CAF estimée à 27 000 €. Afin de capter au mieux les financements de la CAF, une rencontre est prochainement organisée avec la CAF pour essayer de capter plus de financements, de demander à la CAF de se mobiliser fortement aux côtés de la ville, notamment dans le cadre du GPE.

### **3.3) les recettes des participations familiales (Chap 10) sont à retravailler :**

D'une importance moindre dans les recettes de fonctionnement, les participations des usagers s'élevaient entre 1,2 M€ et 1,4 M€. Un travail d'analyse est en cours pour dresser un bilan de la mise en œuvre du système du « taux d'effort ». De même, un point sur les impayés et le dispositif d'accompagnement social sera effectué dans l'année. Il s'agit d'abord d'évaluer les modalités existantes, de les adapter si besoin, mais aussi d'assurer l'équité entre les usagers et de lutter contre les éventuels redevables de mauvaise foi.

Depuis le début de la mandature, l'effet de ciseau, lié à la baisse des recettes de fonctionnement et la multiplication des dépenses « subies », a été limité grâce à la forte maîtrise des dépenses courantes et de la masse salariale.

**Les efforts conduits ont donc été anéantis par toutes les mesures gouvernementales à l'encontre des collectivités.**

Malgré la très bonne maîtrise des dépenses en 2016, l'autofinancement n'a pas pu être amélioré : le résultat de fonctionnement 2016 s'élève à 2 691 490,58 € pour le budget principal et à 3 601 459,65 € pour l'ensemble des budgets. En 2015, ces chiffres étaient respectivement de 2 761 183,85 € et 3 505 564,67 €.

## **4) Retrouver des capacités d'investissement**

**L'amélioration de l'autofinancement reste un enjeu essentiel pour :**

- financer les investissements récurrents et les restes à charges des travaux (taux de subventionnement limité à 80 %). Le patrimoine communal se détériore faute de capacités financières suffisantes pour procéder aux travaux réguliers de rénovation. Les conditions de sécurité et d'accueil deviennent critiques dans certains bâtiments. Pour de nombreux investissements (étanchéité, isolation, raccordement au réseau de géothermie, déploiement de la fibre, etc..), leur réalisation débouchera sur une réduction des coûts de fonctionnement.
- redonner confiance aux banques et ainsi pouvoir souscrire chaque année, un volume d'emprunt aux environs de 3,5 M€.

Les banques veulent des garanties, avoir la certitude que le redressement de la ville est réel. Leur grille d'analyse, leur mesure du risque ne portent que sur les chiffres effectifs. Elles ont été informées

de l'étape nouvelle dans laquelle se trouve la ville. Pour autant, en l'absence d'élément concret sur les aides de l'État et les cessions envisagées, il a été impossible de contracter des prêts en 2016, alors qu'il était prévu un volume d'emprunt de 3,2 M€.

L'absence de souscription d'emprunts a donc dégradé l'équilibre de la section d'investissement. Le compte administratif 2016 va ressortir avec **un déficit de clôture d'investissement de 4 337 178,75 €**, montant ramené à -13 290 885,99 € en incluant les reports de crédits sur 2017.

C'est approximativement la valeur de cession des propriétés communales de Grigny 2 et de la route de Corbeil. C'est pourquoi, dans le cadre de l'ORCOD-IN, il est indispensable qu'un plan d'acquisitions par l'EPFIF soit rapidement établi.

**Au final, le résultat net global du budget principal pour l'année 2016 s'élève à -10 599 395,41 €.**

C'est sur la base de cette stratégie de redressement qu'il est proposé d'élaborer les prévisions budgétaires d'investissement pour 2016.

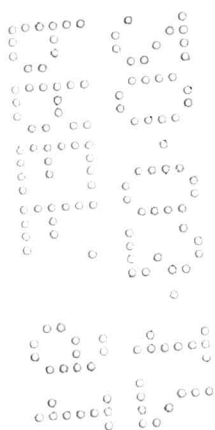
Ainsi, il s'agit d'assurer l'équilibre de la section d'investissement de l'année de la manière suivante :

- couverture du remboursement annuel du capital qui s'élève à 4 155 000 (4 M€ au titre des emprunts long terme et 155 000 au titre de l'avance de FCTVA 2015) par des ressources propres, à savoir :
  - autofinancement, évalué à ce jour à 740 000 €
  - reprise du résultat de fonctionnement 2016 de 2 691 490,58
  - recettes propres d'investissement : (FCTVA, TLE, remboursement d'emprunts anciens par l'EPCI..) estimées à 1 165 000 €
- financements des investissements de l'année (cf programmation annexée) par :
  - les subventions contractualisées notamment dans le cadre du FSIL 2016 (Centre de santé) et 2017 (Vidéosurveillance, aménagement numérique, locaux de la police municipale de proximité, locaux de la mission locale), du contrat de territoire et du plan de relance (Église, Ferme neuve, rénovation Athéna, réhabilitation des bâtiments municipaux...).
  - Un emprunt annuel limité à 3,5 M€.

En 2017, le programme d'investissements est axé sur l'achèvement des opérations lancées (TZEN, CTT), la poursuite des opérations engagées (Ferme Neuve, Église..) la réalisation d'opérations prioritaires et qui auront un retour positif sur les dépenses de fonctionnement (fibres et raccordement à la géothermie), le lancement de rénovations lourdes, notamment dans les équipements sportifs (Athéna, Stade J.Miaud..) et les écoles (Licorne..) et le renouvellement progressif du matériel et mobilier (informatique, véhicules, gros électroménagers...).

- couverture du déficit antérieur de 13 290 885,99 par l'inscription du produit des cessions.

Si des relations nouvelles avec l'État se sont engagées depuis plusieurs mois, il n'en demeure pas moins que le volet financier reste l'épine dorsale du redressement de Grigny. La résolution de la question budgétaire pour 2017 et les années suivantes devient cruciale. Les solutions existent, leur mise en œuvre relève uniquement de la volonté politique du gouvernement. La mobilisation de l'ensemble des élus du Conseil Municipal pour l'obtenir définitivement est indispensable, à l'instar de la position unanime prise sur le contrat de ville le 27 février dernier.





## La dette de la commune de Grigny : Présentation générale et éléments sur la renégociation en cours

### A. Éléments de contexte :

La ville de Grigny actionne depuis de nombreuses années l'ensemble des leviers dont elle dispose pour stopper la détérioration financière à laquelle elle se trouve confrontée, tout en développant un service public qui soit à la hauteur des enjeux économiques et sociaux hors normes de son territoire. La reconnaissance des difficultés rencontrées sur le territoire, et la prise de conscience par l'État de l'impossibilité de faire face à la situation et notamment sur le plan financier en restant enfermé dans les critères de financement de droit commun, ont conduit l'État à annoncer un pacte financier. Le délégué du Gouvernement a dans ce cadre prôné l'élaboration d'un « Contrat Cocarde » permettant de renégocier l'ensemble de la dette communale. A ce jour, cette perspective reste à la validation gouvernementale.

La ville de Grigny a continué son travail d'optimisation de ses moyens et de ses ressources dans tous les domaines.

Sur le plan de la dette, les taux pratiqués aujourd'hui sur le marché financier sont historiquement au plus bas et semblent devoir amorcer une reprise à la hausse, probablement modérée dans un premier temps, dans les prochains mois d'après les analystes.

Ainsi, les indicateurs permettent de penser que nous sommes aujourd'hui au cœur d'une fenêtre très favorable pour envisager une renégociation de la dette.

C'est dans ce cadre et pour cet objectif principal de restitution de marge de manœuvre par la diminution attendue des annuités que la Ville a sollicité les établissements bancaires au dernier trimestre 2016.

### B. Éléments de synthèse :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la ville de Grigny dispose d'un capital restant dû s'élevant à 35 516 174,44 €, représentant 44 emprunts répartis entre 6 établissements prêteurs. Le capital restant dû représente 1 247 €/habitant.

Le taux moyen peut être considéré comme d'un bon niveau à 2,16%, toutefois des disparités existent qui ont conduit la ville à étudier la possibilité d'une renégociation d'une partie de sa dette présentant des taux très au-dessus des niveaux de taux actuellement constatés, voire pour certains, des taux assortis de barrières, et pour un seul d'entre eux avec multiplicateur (x6).

Si ces emprunts à barrière, ne présentent a priori pas de risque à court terme, leurs taux sont toutefois très élevés (de 3,72% à plus de 6%) au regard des niveaux de taux actuels et la ville souhaite en outre désensibiliser sa dette pour se prémunir de toute détérioration pouvant survenir sur le marché financier dans les mois ou les années à venir.

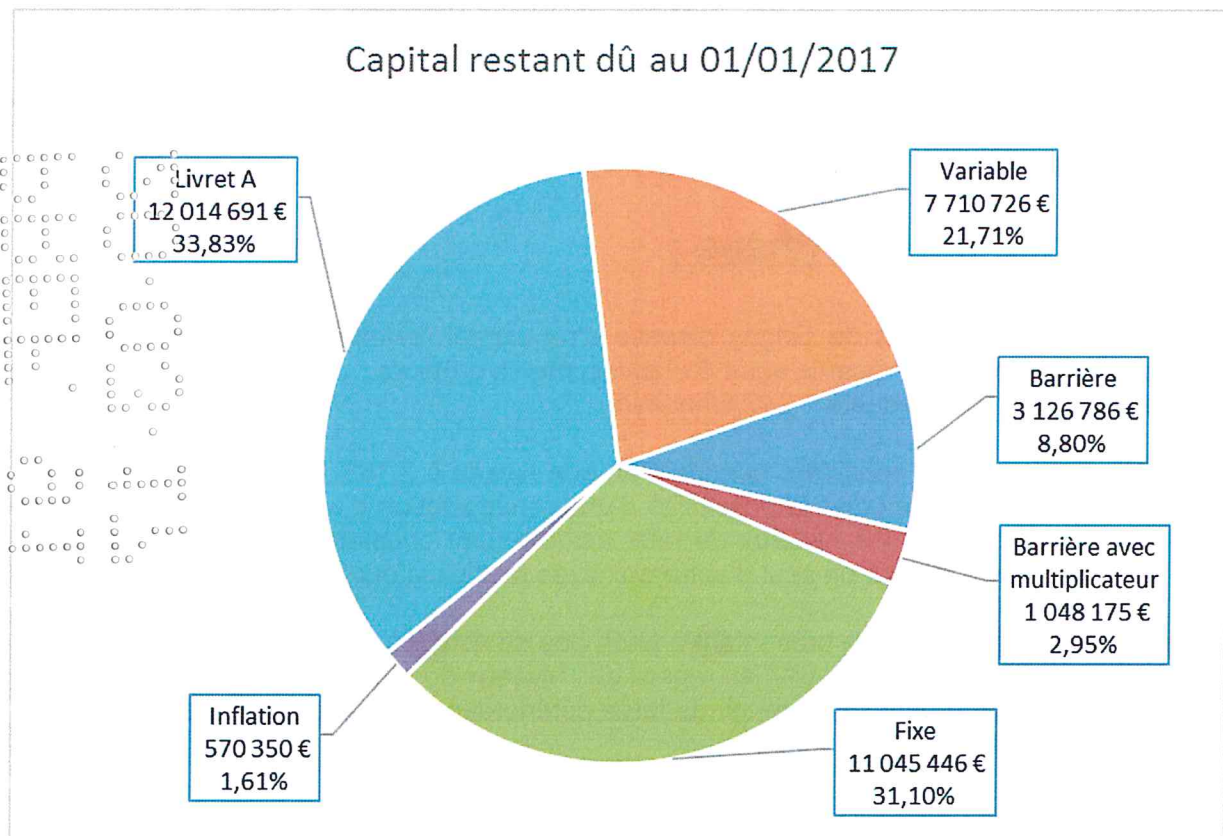
Éléments de synthèse	Au 01/01/2017	Au 1/01/2016	Variation
<b>Votre dette globale est de :</b>	35 516 174.44 €	40 319 283.31 €	↓
<b>Son taux moyen hors swap s'élève à :</b>	* 2.16 %	2.18 %	→
<b>Sa durée résiduelle moyenne est de :</b>	10.74 ans	11.22 ans	↓

Éléments de synthèse	Au 01/01/2017	Au 1/01/2016	Variation
Sa durée de vie moyenne est de :	5.87 ans	6.11 ans	↓

### c. Caractéristiques de la dette

#### Dette par type de risque

Type	Capital restant dû au 01/01/2017	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Barrière	3 126 786 €	8,80%	4,23%
Barrière avec multiplicateur	1 048 175 €	2,95%	6,03%
Fixe	11 045 446 €	31,10%	3,16%
Inflation	570 350 €	1,61%	2,10%
Livret A	12 014 691 €	33,83%	1,34%
Variable	7 710 726 €	21,71%	0,24%
<b>Total :</b>	<b>35 516 174 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,16%</b>

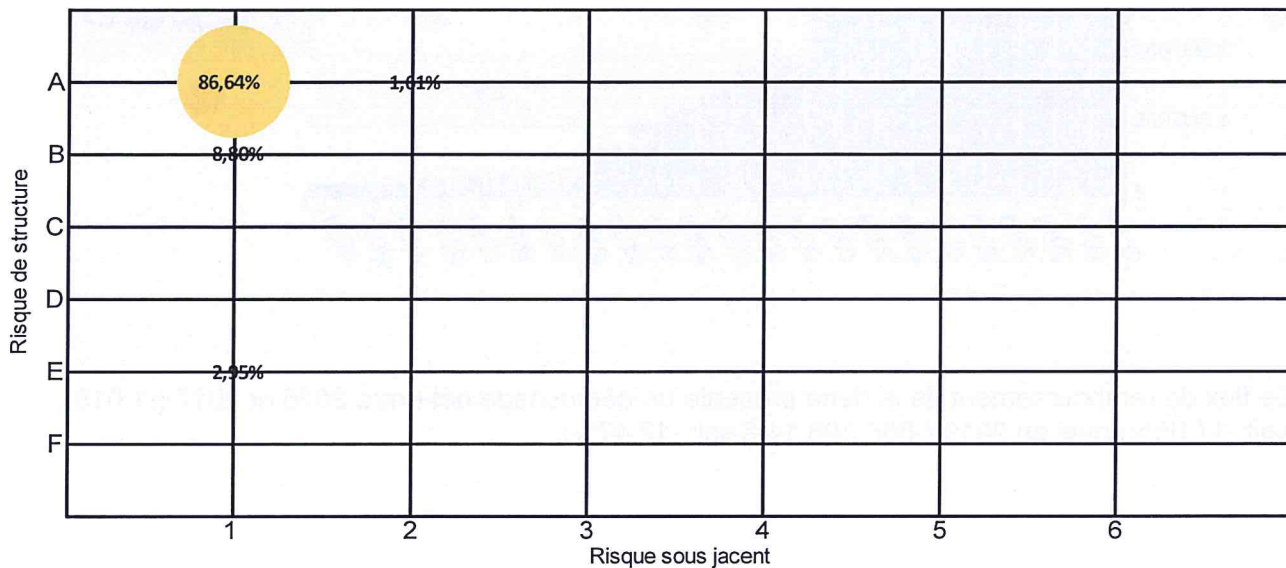




## Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



1 emprunt SFIL CAFFIL à barrière avec coefficient multiplicateur.

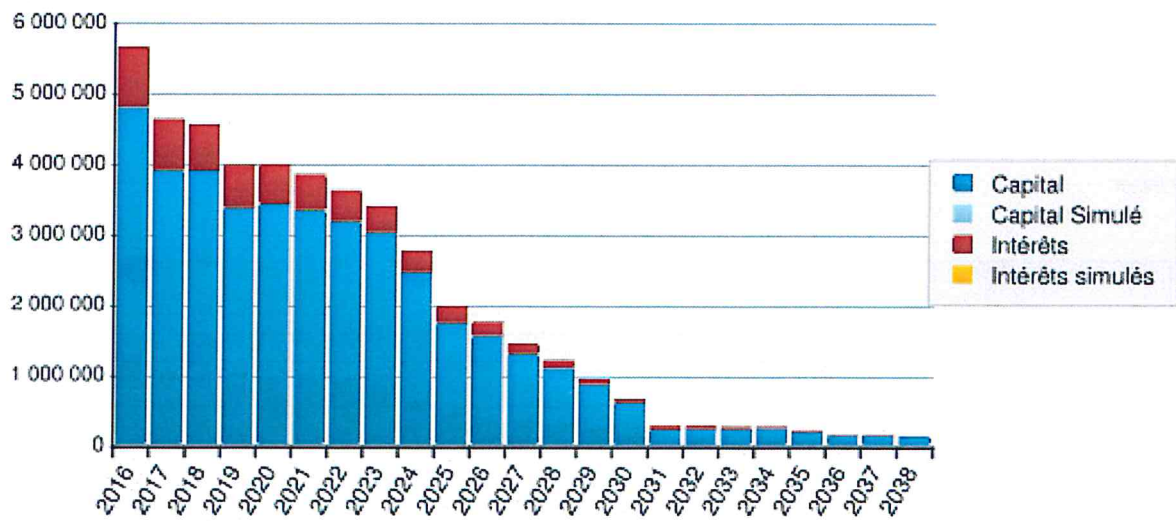
### L'endettement de la ville est en forte baisse

Depuis 2013, l'endettement de la ville a diminué de près d'un quart : - 11 124 065 €

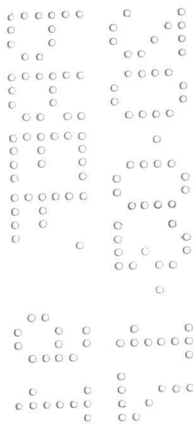


### Profil d'extinction – Hors réaménagement en cours

# Flux de remboursement



Le flux de remboursement de la dette présente un décrochage net entre 2016 et 2017 (-1 015 554 € soit -17,95%) puis en 2019 (-566 308,14 € soit -12,42%).





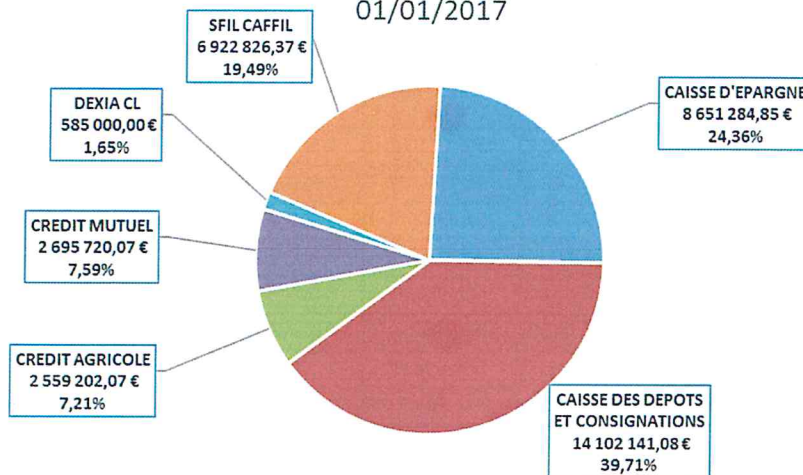
**Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N**

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	Ecart nominal flux	Evolution flux %	CRD fin d'exercice
2016	40 319 283,31 €	4 800 684,30 €	855 629,91 €	5 656 314,21 €			35 518 599,01 €
<b>2017</b>	35 518 599,01 €	3 912 402,54 €	728 357,72 €	4 640 760,26 €	- 1 015 553,95 €	<b>-17,95%</b>	31 606 196,47 €
2018	31 606 196,47 €	3 899 567,53 €	659 058,89 €	4 558 626,42 €	- 82 133,84 €	-1,77%	27 706 628,94 €
<b>2019</b>	27 706 628,94 €	3 375 262,48 €	617 055,80 €	3 992 318,28 €	- 566 308,14 €	<b>-12,42%</b>	24 331 366,46 €
2020	24 331 366,46 €	3 428 477,48 €	570 287,15 €	3 998 764,63 €	6 446,35 €	0,16%	20 902 888,98 €
2021	20 902 888,98 €	3 348 670,66 €	506 836,32 €	3 855 506,98 €	- 143 257,65 €	-3,58%	17 554 218,32 €
2022	17 554 218,32 €	3 190 882,52 €	435 759,49 €	3 626 642,01 €	- 228 864,97 €	-5,94%	14 367 102,52 €
2023	14 367 102,52 €	3 032 075,00 €	370 636,91 €	3 402 711,91 €	- 223 930,10 €	-6,17%	11 332 418,40 €
2024	11 332 418,40 €	2 471 547,96 €	304 994,91 €	2 776 542,87 €	- 626 169,04 €	-18,40%	8 860 870,44 €
2025	8 860 870,44 €	1 745 635,85 €	241 827,27 €	1 987 463,12 €	- 789 079,75 €	-28,42%	7 115 234,59 €
2026	7 115 234,59 €	1 566 918,83 €	194 091,77 €	1 761 010,60 €	- 226 452,52 €	-11,39%	5 548 315,76 €
2027	5 548 315,76 €	1 304 269,78 €	154 539,13 €	1 458 808,91 €	- 302 201,69 €	-17,16%	4 244 045,98 €
2028	4 244 045,98 €	1 102 017,43 €	115 930,11 €	1 217 947,54 €	- 240 861,37 €	-16,51%	3 142 028,55 €
2029	3 142 028,55 €	876 370,48 €	81 879,99 €	958 250,47 €	- 259 697,07 €	-21,32%	2 265 658,07 €
2030	2 265 658,07 €	616 246,39 €	56 570,06 €	672 816,45 €	- 285 434,02 €	-29,79%	1 649 411,68 €
2031	1 649 411,68 €	243 391,56 €	45 647,45 €	289 039,01 €	- 383 777,44 €	-57,04%	1 406 020,12 €
2032	1 406 020,12 €	247 658,80 €	38 709,88 €	286 368,68 €	- 2 670,33 €	-0,92%	1 158 361,32 €
2033	1 158 361,32 €	252 008,91 €	31 294,48 €	283 303,39 €	- 3 065,29 €	-1,07%	906 352,41 €
2034	906 352,41 €	256 443,50 €	22 322,69 €	278 766,19 €	- 4 537,20 €	-1,60%	649 908,91 €
2035	649 908,91 €	203 469,04 €	15 921,56 €	219 390,60 €	- 59 375,59 €	-21,30%	446 439,87 €
2036	446 439,87 €	153 422,84 €	12 536,52 €	165 959,36 €	- 53 431,24 €	-24,35%	293 017,03 €
2037	293 017,03 €	156 316,07 €	8 163,96 €	164 480,03 €	- 1 479,33 €	-0,89%	136 700,96 €
2038	136 700,96 €	136 700,96 €	3 740,11 €	140 441,07 €	- 24 038,96 €	-14,62%	0,00 €
<b>total</b>		<b>40 320 440,91 €</b>	<b>6 071 792,08 €</b>	<b>46 392 232,99 €</b>			

**Capital restant dû par banque**

Prêteur	Montant emprunté	Capital restant dû au 1/01/2017	Nombre d'emprunts
Caisse des Dépôts	26 134 256,79 €	14 102 141,08 €	22
Crédit Agricole	2 700 000,00 €	2 559 202,07 €	2
Caisse d'Epargne	15 078 919,37 €	8 651 284,85 €	9
Dexia	900 000,00 €	585 000,00 €	1
Crédit Mutuel	8 000 000,00 €	2 695 720,07 €	1
SFIL CAFFIL	19 608 873,15 €	6 922 826,37 €	9
	<b>74 422 049,31 €</b>	<b>35 516 174,44 €</b>	<b>44</b>

Capital restant dû par organismes prêteurs au  
01/01/2017



## D. Éléments sur la renégociation de la dette :

L'examen de la dette de la ville de Grigny a permis de classer la dette en quatre grandes catégories d'emprunts :

1. Les emprunts CDC indexés sur le livret A,
2. Les emprunts à taux variables (basé sur l'index EURIBOR aujourd'hui au plus bas, ces emprunts ont des taux très faibles voir à 0% pour un certain nombre d'entre eux).
3. Autres emprunts à taux fixes ne présentant pas, à priori, d'intérêt à la renégociation (différentiel de taux entre le taux appliqué et les taux actuels du marché financier trop faible, ou emprunts arrivant en fin de vie en 2017).
4. Les emprunts à taux fixes ou variables élevés et/ou à barrière.

### a. Éléments de réflexion :

Les taux de marché étant historiquement bas sur la dernière période, il est opportun d'examiner les possibilités de bénéficier de taux faibles.

L'idée concernant les emprunts de la catégorie 4 étant de :

- Restituer des marges de manœuvre sur les prochains exercices en diminuant les annuités, et notamment obtenir un effet favorable sur les premières annuités de la dette en demandant un refinancement basé sur des **annuités constantes**, tout en limitant l'impact sur le coût global de la dette,

La durée résiduelle de la dette concernée étant légèrement supérieure à 10 ans, les durées de refinancement sur 20 ans ont été écartées au bénéfice des propositions sur **15 ans** qui permettent de baisser significativement les annuités sur les premières échéances en limitant le coût global de la dette lié à l'allongement de la durée d'amortissement.

- Désensibiliser les emprunts à barrière,
- **Lisser la trésorerie** de la collectivité par un emprunt de refinancement remboursable par **échéances trimestrielles**.
- Ne pas alourdir le poids global de la dette de la collectivité.



Il convient en particulier de désensibiliser l'emprunt SFIL CAFFIL à barrière avec coefficient multiplicateur (n°MPH261546EUR classé E1 dans le graphique de la charte de bonne conduite).

Dans cette perspective, l'hypothèse retenue a été d'évaluer les possibilités de refinancement en regroupant les emprunts par établissements prêteurs pour un refinancement unique par établissement avec un allongement de la durée d'amortissement sur 15 ans.

A l'exception de la Caisse des Dépôts et Consignations, pressentie pour porter le dispositif « Cocarde », la ville a sollicité toutes les banques. Deux établissements bancaires ont accepté d'engager des négociations ; la SFIL CAFFIL sur 5 emprunts issus de l'ancien CLF (Crédit Local) et la Caisse d'Épargne sur 5 emprunts également.

### b. Emprunts SFIL CAFFIL :

La SFIL CAFFIL a retourné une proposition à la ville.

Le Comité d'engagement de la banque ne s'étant pas encore réuni, cette proposition est indicative et ne présume pas de l'accord final ni des conditions définitives que l'établissement consentira à la ville.

Les éléments ci-dessous sont donc indicatifs et ne présagent pas des décisions finales

Liste des emprunts SFIL CAFFIL ayant fait l'objet d'une demande de refinancement :

Référence	Montant initial	Année de réalisation	Durée	Capital restant dû au 01/02/2017	Durée résiduelle	Taux	Niveau de taux	Risque de taux	CBC	Montant au 15/12/2016	
										Indemnité de remboursement anticipé	Montant emprunt avec indemnités capitalisées
MIN 242794EUR	1 000 000,00 €	2007	19,50	550 000,00 €	10ans 10mois	Taux fixe à 4.83 %	4,9605%	Fixe	1A	165 406,44 €	715 406,44 €
MIN235402EUR	1 000 000,00 €	2006	20,00	619 611,95 €	9 ans 1 mois	Taux fixe 3.67% à barrière 6% sur Euribor 12 M(Postfixé) (Marge de 0.05%)	3,7235%	Barrière	1E	112 071,17 €	731 683,12 €
MIN242794EUR	1 700 000,00 €	2008	20,00	977 500,00 €	11ans 5mois	Taux fixe à 4.75 %	4,8773%	Fixe	1A	302 018,10 €	1 279 518,10 €
MIN260995EUR	1 500 000,00 €	2008	21,00	937 500,00 €	12 ans 4 mois	Taux fixe à 4.08 %	4,1823%	Fixe	1A	214 706,56 €	1 182 206,56 €
MPH261546EUR	4 132 140,00 €	2008	16,00	1 048 175,00 €	7 ans 10 mois	5.94-(5*Cap 6 sur Euribor 12 M(Postfixé))	6,0266%	Barrière avec multiplicateur	1E	285 139,06 €	1 336 314,06 €
<b>Total :</b>	<b>9 332 140,00 €</b>			<b>4 132 786,95 €</b>						<b>1 112 341,33 €</b>	<b>5 245 128,28 €</b>

### a.i. **Projection de la dette sans renégociation sur l'ensemble de sa durée de vie :**

Situation initiale							
Situation initiale : 5 emprunts regroupés	Capital restant dû au 01/02/2017	Indemnités actuarielles	Montant emprunt avec indemnités capitalisées	Taux proposé	Total intérêts	Coût total emprunt	Annuité (2018 pour comparaison)
Sans renégociation	4 132 786,95 €	so	so	so	1 098 682,01 €	5 231 468,96 €	561 969,10 €

ICNE jusqu'au 01/02/2017 déduits (47 170,60 €)

Le coût total de la dette simulé sur toute la durée de vie des emprunts (Intérêts + capital) est de 5 231 468,96 €.

Ce coût est estimé sur une projection issue de la plateforme de gestion de la dette Finance Active, sans activation des barrières pour les deux emprunts concernés.

La durée de vie résiduelle moyenne de ces emprunts est de 10 ans et 3 mois, le taux moyen est de 4,7407%.

## a.ii. Propositions de la SFIL CAFFIL :

La SFIL CAFFIL a établi deux propositions basées sur les critères demandés par la ville, l'une sur une durée d'amortissement de 15 ans, une seconde sur une durée d'amortissement de 20 ans.

La proposition basée sur une durée d'amortissement de 20 ans a été écartée de l'étude, le coût global de cette proposition étant très supérieur au coût actuel notamment au regard d'un gain limité sur les annuités de la dette.

La spécificité de l'offre réside en la prise en compte d'une partie des indemnités actuarielles dans les conditions financières du nouveau contrat, c'est-à-dire qu'au lieu de capitaliser l'ensemble des indemnités (1 112 341,33 €), une partie seulement est capitalisée (478 000 €). Le taux proposé est de 2,85 %.

L'analyse permet de mettre en lumière que sans l'effet compensation de la prise en charge partielle de l'indemnité, le taux de base réel est de 1,066%, ce qui se situe dans la partie basse des offres recensées par notre analyste Finance Active.

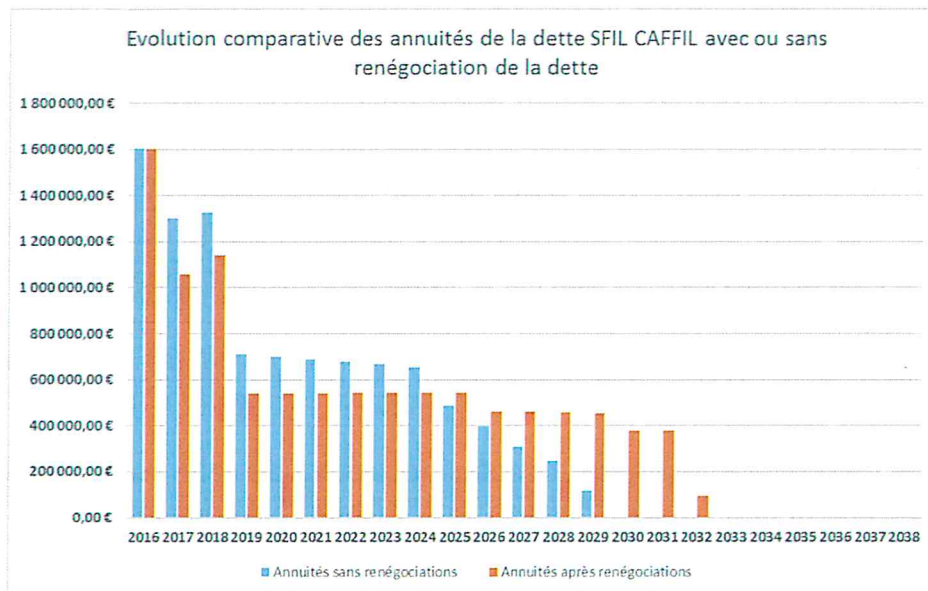
Hypothèse capitalisation de la totalité des indemnités actuarielles	Capital restant dû au 01/02/2017	Indemnités actuarielles	Montant emprunt avec indemnités capitalisées	Taux proposé	Total Intérêts	Coût total emprunt	Annuité (2018 pour comparaison)	Impact annuité 2018	Impact coût total emprunt
Proposition SFIL 15 ans - échéances trimestrielles - amort. Progressif	4 132 786,95 €	1 112 341,33 €							
Capitalisation indemnités actuarielles		1 112 341,33 €	5 245 128,28 €	1,066%	437 382,32 €	5 682 510,60 €	378 834,04 €	-183 135,06 €	451 041,64 €
Part des indemnités actuarielles couvertes par taux d'intérêt		0,00 €							
<b>Total proposition :</b>	<b>4 132 786,95 €</b>	<b>1 112 341,33 €</b>	<b>5 245 128,28 €</b>	<b>2,850%</b>	<b>437 382,32 €</b>	<b>5 682 510,60 €</b>	<b>378 834,04 €</b>	<b>-183 135,06 €</b>	<b>451 041,64 €</b>

## a.iii. Analyse de la proposition de la SFIL CAFFIL :

Cette proposition aboutit à un alourdissement modéré de l'endettement (indemnité partiellement transformée en emprunt) et du poids global de la dette de la ville (coût global capital + intérêts) qui passe à 5 682 510,60 € contre un montant global actuel de 5 231 468,96 € calculé dans l'hypothèse du non franchissement des barrières, **soit +451 041,64 € sur 15 ans**.

L'impact sur la diminution des annuités est toutefois conséquent jusqu'à l'exercice 2024 (voir graphiques suivants), la proposition de la SFIL CAFFIL permettrait une diminution de **-183 135,06 €** sur l'exercice 2018 (annuité 2018 prise en tant qu'annuité de référence pour établir une comparaison, les annuités des emprunts d'origine n'étant pas constantes).





La renégociation aura pour effet de lisser les annuités et de prolonger les remboursements jusqu'en 2032. Les fluctuations sur les annuités après renégociation sont liées à 3 emprunts qui n'ont pas été inclus dans la renégociation pour les raisons suivantes :

- L'un des emprunts arrivait en fin de vie (dernière échéance en 2018) et les remboursements ne concernaient plus que du capital, sa renégociation n'aurait en conséquence pas présentée d'intérêt pour la ville. Nous pouvons constater que la fin de vie de cet emprunt marque un net décrochage des annuités entre les exercices 2018 et 2019.
- Les deux autres emprunts présentaient des conditions financières qui ne justifiaient pas une renégociation (l'un des taux est calculé sur la base de l'évolution du taux d'inflation et était de 1,40% en 2016, le second est un taux variable simple basé sur l'EURIBOR 12 mois dont le taux 2016 était de 1,323%).

### c. Emprunts Caisse d'Épargne :

La Caisse d'Épargne a également des propositions.

Dans tous les cas, et comme la SFIL CAFFIL, le Comité d'engagement de la banque ne s'étant pas encore réuni, cette proposition n'est qu'indicative et ne présume pas de l'accord final ni des conditions définitives que l'établissement consentira à la ville.

Liste des emprunts Caisse d'Épargne ayant fait l'objet d'une demande de refinancement :

#### Emprunts non concernés par la demande de refinancement :

Référence	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Année de réalisation	Montant initial	Risque de taux	CBC	Indemnités de remboursement anticipé	
20060001-conso1	CE	1 192 689,34 €	10,19	TAG 03 M + 0.17	2006	2 000 000,00 €	Variable	1A		lignes non concernées Tx à 0%
20060001-conso2	CE	1 150 000,00 €	11,06	TAG 06 M + 0.17	2007	2 000 000,00 €	Variable	1A		
20060001-conso3	CE	1 225 000,00 €	12,13	TAG 03 M + 0.17	2008	2 000 000,00 €	Variable	1A		
20200334	CE	83 333,15 €	1,20	Taux fixe 4.43% à barrière 5.5% sur Euribor 03 M	2002	1 000 000,00 €	Barrière	1B		reste 1 seule échéance

#### Emprunts faisant l'objet de la demande de refinancement :

20300222	CE	424 562,93 €	6,51	Euribor 12 M(Postfixé)-Floor à 4.95 activant à 1.9 sur Euribor 12 M(Postfixé)	2003	1 078 919,37 €	Barrière	1B	79 133,00
20300309	CE	1 005 760,00 €	7,31	Taux fixe 4.32% à barrière 5.25% sur Euribor 12 M(Postfixé)	2003	2 000 000,00 €	Barrière	1B	97 418,00
20400103	CE	988 003,66 €	7,73	Taux fixe 3.94% à barrière 5% sur Euribor 12 M(Postfixé)	2004	2 000 000,00 €	Barrière	1B	205 574,00
9157695	CE	1 750 000,00 €	13,46	Taux fixe à 4.26 %	2013	2 000 000,00 €	Fixe	1A	563 714,00
9581706	CE	922 402,34 €	13,82	Taux fixe à 2.73 %	2015	1 000 000,00 €	Fixe	1A	199 162,00
total		5 090 728,93 €				15 078 919,37 €			1 145 001,00

**Nota :** Les pénalités des emprunts Caisse d'Épargne (en rouge) ont été fournies à titre indicatif par la Caisse d'Épargne elle-même.

Les échanges permettent de prévoir un scénario proche de celui de la SFIL CAFFIL :

- Refus d'effectuer un geste commercial sur l'intégralité des indemnités actuarielles,
- Une offre de taux qui devrait être proche de celle de la SFIL CAFFIL,
- Une proposition de couverture d'une partie des indemnités actuarielles par les conditions financières de l'emprunt de refinancement (l'interlocuteur de la Caisse d'Épargne indique un taux prévisionnel de 2,82%).

Sur la base de ces éléments d'information nous avons esquissé une image globale de ce que pourrait être la renégociation.

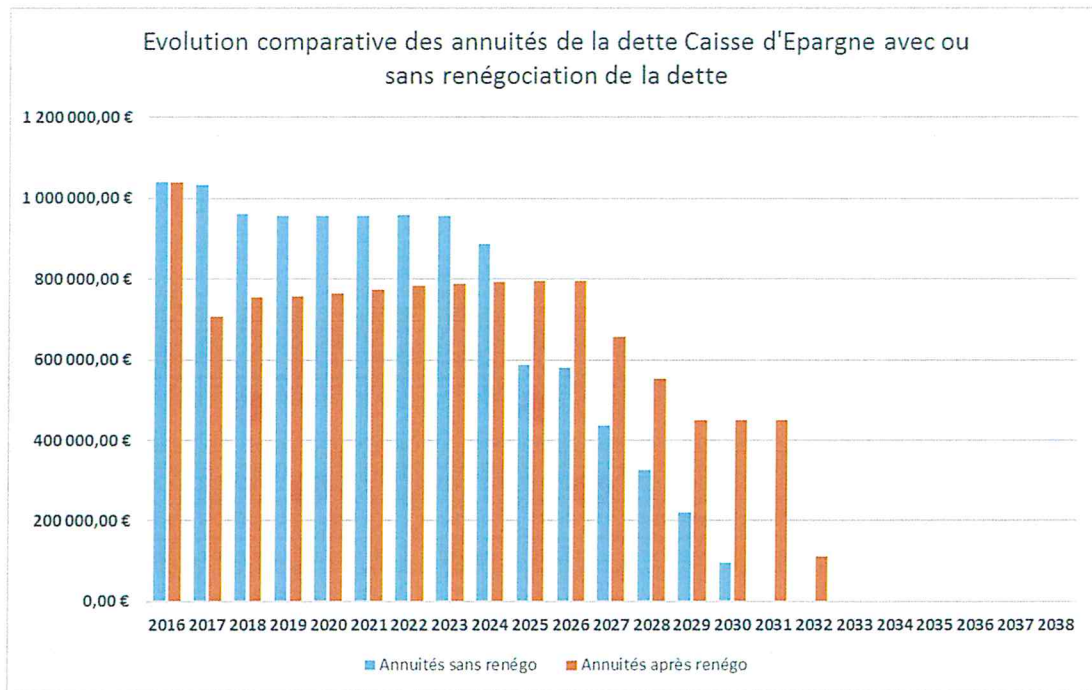
De la même manière que pour la proposition de la SFIL CAFFIL, l'hypothèse retenue pour la Caisse d'Épargne provoque une diminution des annuités sur la première période de l'emprunt (jusqu'en 2024), avec une inversion dans la seconde partie, plus marquée sur les trois derniers exercices (2030 à 2032) conséquence de l'allongement de la durée d'amortissement de l'emprunt de refinancement.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Annuités sans renégo	1 040 804,56 €	1 033 863,68 €	961 273,97 €	956 924,98 €	956 355,07 €	957 546,95 €	958 036,17 €	956 704,88 €	887 841,83 €
Annuités après renégo	1 040 804,56 €	706 973,80 €	754 760,45 €	758 350,26 €	765 118,02 €	774 275,53 €	782 550,94 €	788 960,28 €	793 232,81 €
Ecart sur les annuités	0,00 €	-326 889,88 €	-206 513,52 €	-198 574,72 €	-191 237,05 €	-183 271,42 €	-175 485,23 €	-167 744,60 €	-94 609,02 €

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Annuités sans renégo	586 254,51 €	581 000,36 €	435 364,64 €	326 618,48 €	219 773,12 €	94 790,68 €	0,00 €	0,00 €
Annuités après renégo	795 206,01 €	795 711,86 €	655 756,14 €	552 689,98 €	451 524,62 €	451 524,62 €	451 524,62 €	112 881,15 €
Ecart sur les annuités	209 021,50 €	214 711,50 €	220 391,50 €	226 071,50 €	231 751,50 €	356 733,94 €	451 524,62 €	112 881,15 €

Néanmoins, cette hypothèse conduit à un alourdissement du coût global de la dette évalué à +478 771,77 €



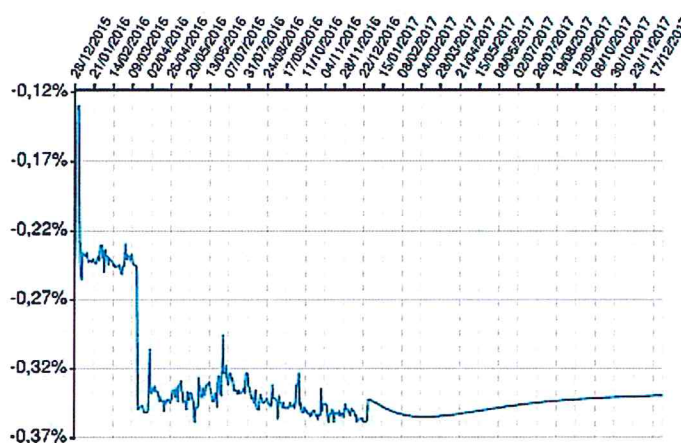


Nota : L'annuité progresse légèrement, conséquence d'un emprunt non renégocié dont les échéances sont progressives.

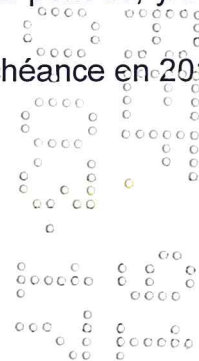
- Au global, 5 emprunts sur un total de 9 ont été intégrés dans la demande de refinancement.
- 3 des emprunts exclus de la renégociation ont vu leurs taux d'intérêt à 0% en 2016 (basés sur le TAG 3 ou 6 mois, le TAG « Taux Annuel Glissant » correspond à la moyenne arithmétique des EONIA qui est un index négatif sur la période, y compris au niveau des anticipations 2017, (voir graphique suivant).
- Le quatrième emprunt non retenu dans la renégociation arrive à échéance en 2017.

### Eonia

Date : 02/01/2017



Finance active



Nota : Légalement un emprunt ne peut afficher un taux négatif (situation dans laquelle l'établissement prêteur verserait des intérêts à l'emprunteur...).

Aussi, lorsque l'index sur lequel s'appuie un emprunt donne une marge négative, le taux de l'emprunt est réputé être à 0%.

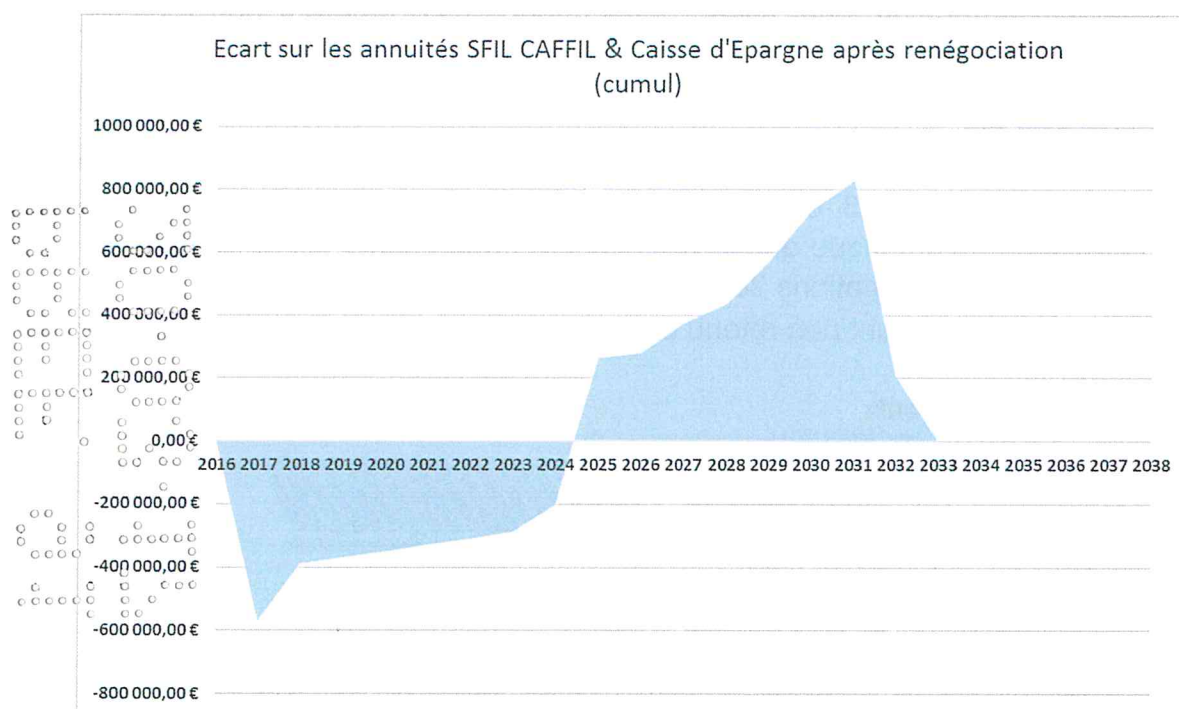
## E. Présentation d'impact global des hypothèses de renégociation de la dette auprès de la SFIL CAFFIL et de la Caisse d'Épargne :

### Totalité de la dette :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Capital	4 803 109,05 €	3 551 990,69 €	3 686 750,20 €	3 155 435,59 €	3 201 172,19 €	3 113 394,76 €	2 947 119,59 €	2 779 284,58 €	2 274 509,69 €	1 989 466,81 €	1 818 771,39 €	1 644 460,57 €
Intérêts	855 629,91 €	527 662,15 €	526 206,70 €	538 152,14 €	500 055,13 €	441 514,48 €	398 871,61 €	362 224,44 €	314 428,60 €	273 623,37 €	232 622,43 €	197 812,36 €
Annuités	5 658 738,96 €	4 079 652,84 €	4 212 956,90 €	3 693 587,73 €	3 701 227,32 €	3 554 909,24 €	3 345 991,20 €	3 141 509,02 €	2 588 938,29 €	2 263 090,18 €	2 051 393,82 €	1 842 272,93 €
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Annuités sans renégo	5 658 738,96 €	4 649 284,08 €	4 602 605,50 €	4 063 168,23 €	4 051 668,33 €	3 884 737,27 €	3 655 710,14 €	3 431 095,39 €	2 793 098,56 €	1 998 833,52 €	1 772 743,36 €	1 469 032,81 €
Annuités après renégo	5 658 738,96 €	4 079 652,84 €	4 212 956,90 €	3 693 587,73 €	3 701 227,32 €	3 554 909,24 €	3 345 991,20 €	3 141 509,02 €	2 588 938,29 €	2 263 090,18 €	2 051 393,82 €	1 842 272,93 €
Écart sur les annuités	0,00 €	-569 631,24 €	-389 648,60 €	-369 580,50 €	-350 441,01 €	-329 828,03 €	-309 718,94 €	-289 586,37 €	-204 160,27 €	264 256,66 €	278 650,46 €	373 240,12 €

Nota : Le gain important constaté sur l'exercice 2017 est lié à la date théorique pour effectuer les simulations de refinancement (01/02/2017) et au mode de remboursement (échéances trimestrielles). Le premier exercice ne porterait ainsi que trois échéances.

La marge ainsi récupérée sur les 8 premiers exercices s'échelonne de 400K€ à 200K€/an.



#### a. **Un gain sur les annuités des 8 premiers exercices :**

Le gain qui serait obtenu par cette renégociation porte sur les annuités les plus lourdes pour la ville dans la première partie de la vie des emprunts.

Le réaménagement pèse sur les annuités de la seconde partie (à partir de 2025 jusqu'à 2032), mais sur des annuités moins importantes (<2 000K€). La dégressivité est moins marquée sur cette dernière période (notamment la conséquence de l'allongement du prêt de refinancement) mais demeure très significativement à la baisse.

#### b. **Assorti d'un alourdissement du coût global de la dette :**



L'étude met en lumière l'impact du montant des indemnités actuarielles sur le coût global de l'emprunt de refinancement que devrait supporter la ville de Grigny (+451 041,64 € sur 15 ans pour le refinancement SFIL et +478 771,77 € sur 15 ans pour la Caisse d'Épargne, soit un différentiel total de +929 813,41 €). Ce montant est à rapporter au montant total de l'encours actuel (35,5 M€) et qui est en forte diminution depuis 4 ans.

La SFIL CAFFIL comme la Caisse d'Épargne opposent actuellement des refus catégoriques vis-à-vis d'une remise commerciale totale sur les indemnités dues.

---

*Globalement, aujourd'hui, les indemnités actuarielles sont estimées à 1 112 341,33 € pour la SFIL CAFFIL et 1 145 001,00 € pour la Caisse d'Épargne, soit un montant total de 2 257 342,33 €.*

*Ce montant d'indemnités représente **24,47%** des 9 223 515,88 € de capital restant dû renégocié.*

---

Néanmoins, la renégociation dans la proposition actuelle, permet deux avancées majeures :

- une diminution significative des annuités sur une période de huit ans (2017/2024), ce qui contribue à la reconstitution de marges de manœuvre pour la ville,
- une désensibilisation des emprunts à barrière, sécurisant ainsi la partie de la dette potentiellement à risque.

D'autre part :

- Il convient de prendre en considération le fait que la fenêtre ouverte sur des taux historiquement au plus bas semble, d'après les analystes financiers, être arrivée à son terme et qu'une telle opportunité ne se reproduira probablement pas.
- Le surcoût de l'ordre de +930K€ qui serait produit par cette renégociation sur une période de 15 ans est à relativiser en le rapprochant du désendettement engagé par la ville (cf paragraphe précédent)

La situation financière de la Ville de Grigny doit conduire à rechercher une solution n'alourdissant pas le poids de sa dette, cet aspect constitue l'un des éléments du travail engagé dans le cadre du pacte financier et sa recherche de solutions de redressement rapides et pérennes pour la ville.

Néanmoins, l'intérêt de la renégociation est dans tous les cas manifeste en termes de restauration de la marge de manœuvre sur une période de 8 ans, cette restructuration permettant dans le même temps de sécuriser la dette.





## 6- Le handicap

La Collectivité satisfait depuis 2014 son obligation d'emploi de 6% de l'effectif. Elle n'est donc plus assujettie au versement de la contribution financière visant à compenser l'écart entre l'effectif réel de travailleurs handicapés et l'effectif correspondant à l'obligation d'emploi.

	2013	2014	2015	2016
Taux d'emploi des travailleurs handicapés	5.70 %	6.01 %	6.02 %	6.02 %
Montant de la contribution financière versée au FIPHFP	11280 €	0 €	0 €	0 €

## 7- L'évolution du temps de travail

### **a-Temps de travail**

Suite aux travaux engagés en 2016 et mis en place par délibération du Conseil de décembre 2016, le temps de travail hebdomadaire à temps complet est de 35 heures, réparti selon 4 modes d'organisation différents :

Horaires variables sur la base de 35h

37 heures hebdomadaires avec 12 jours de RTT

Répartition du temps de travail sur un cycle de 2 semaines ou de 4 semaines

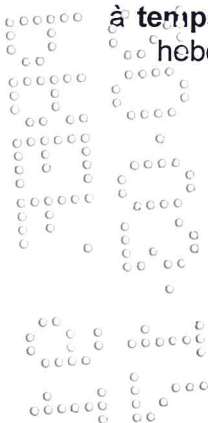
Annualisation du temps de travail sur la base de 35 heures

### **b-Les agents peuvent être employés :**

à **temps complet**,

à **temps partiel** (cela concerne les agents qui sont affectés sur des emplois à temps complet, mais qui ont demandé l'autorisation d'exercer leurs missions sur un temps de travail inférieur à 35 heures hebdomadaires),

à **temps non complet** (le poste est créé sur un temps de travail inférieur à 35 heures hebdomadaires).



Le programme de résorption de l'emploi précaire de la Collectivité, qui a consisté à mettre au stage 123 agents en 4 ans (de 211 à 2014), se poursuit. Au 31 décembre 2015, 10 agents sont en position de stagiaires.

En ajoutant les emplois aidés, au nombre des agents de catégorie C, 8 agents sur 10 appartiennent à cette catégorie, tout comme dans le reste des villes de même strate de la Grande Couronne.

Catégories	2013	2014	2015	2016
Catégorie A	5,33 %	5,29 %	6,08 %	6%
Catégorie B	14,22 %	14,84 %	13,96 %	14%
Catégorie C	80,45 %	79,87 %	79,95 %	80%

L'effectif des agents communaux est fortement féminisé, dans des proportions qui demeurent stables au cours des années (environ 30% d'hommes pour 70% de femmes).

#### 4- Pyramide des âges

L'âge moyen des agents, tous statuts et tous âges confondus était de 41 ans en 2009, de 42 ans 2012 et de 44 ans en 2015. La population des agents vieillit donc de façon continue.

Age moyen	Agents titulaires	Agents contractuels	Tous les agents
2013	45	39	44
2014	45	39	44
2015	46	39	44

Age moyen	Femmes	Hommes
2013	44	42
2014	45	42
2015	45	43

#### 5- Accompagnement social et dialogue social



##### Dialogue social

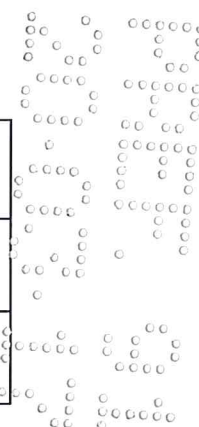
Année	2014	2015	2016
Nombre de réunions du CHSCT	2	4	4
Nombre de réunions du CT	4	6	6

S'y ajoutent de très nombreuses rencontres de travail, notamment dans le cadre de la réorganisation des temps de travail.



##### Accompagnement social

- La ville a mis en place depuis 2006, des permanences psychologiques
- Mise en œuvre d'une prévoyance en 2017





## 2- L'évolution des rémunérations

En 2017, l'évolution prévisionnelle des rémunérations des agents dépendra en priorité des mesures décidées au niveau national, avec notamment l'application de :

- L'accord "Parcours professionnels, carrières et rémunérations" à l'ensemble de la fonction publique : celui-ci prévoit notamment l'intégration, depuis 2016, d'une part des primes en points d'indice et des revalorisations salariales (gains bruts annuels) en début et en fin de carrière selon un processus qui doit s'étaler du 1er janvier 2017 à 2020. Des dispositions concernent aussi le déroulement des carrières de façon à ce que chaque fonctionnaire puisse effectuer une carrière complète sur au moins deux grades. Les carrières sont également prolongées pour être en adéquation avec le report de l'âge de la retraite.
- D'une hausse de la valeur du point à hauteur de + 0,6% à compter de février 2017.

Ces dernières années, la politique interne a notamment été axées sur :

- un effort important réalisé par la ville en matière de formation ;
- une revalorisation du régime indemnitaire pour la catégorie C ;
- plus récemment, le développement des actions «amélioration de la qualité de vie au travail», avec l'achat de matériels ergonomiques et de formations aux gestes et postures

En 2017 et les années suivantes, le pilotage rigoureux de la masse salariale se poursuivra avec :

- Une réelle volonté politique de maintien dans l'emploi pour les agents en situation de reclassement médical
- La poursuite de la lutte contre l'emploi précaire.
- L'objectif de favoriser l'insertion des jeunes à travers les contrats aidés et les services civiques

## 3- Les effectifs

Par effectifs permanents, on entend l'ensemble des agents recrutés mensuellement de manière régulière, sur des emplois permanents ou en remplacement, et qui ne sont pas rémunérés sous forme de vacations.

Les agents pris en compte sont donc les agents titulaires, stagiaires et contractuels, à l'exception des emplois aidés, des enseignants, des agents d'accompagnement scolaire, des horaires, des vacataires et des emplois saisonniers.

L'effectif global de la Ville de Grigny est recensé au 31/12 de chaque année. De 2013 à 2016, il a évolué comme suit :

Année	2013	2014	2015	2016
Nombre d'agents	844	869	861	861

La Collectivité a engagé un programme relatif aux emplois dits « aidés ». Il s'agit de d'accompagner des personnes en difficulté sociale et/ou professionnelle en vue d'une insertion pérenne dans le monde du travail.

Au 31 décembre 2015, la Collectivité emploie donc sur des postes non permanents :

- 4 adultes-relais
- 19 emplois d'avenir
- 4 contrats d'apprentissage

## DEPENSES DE PERSONNELS ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le pilotage de la masse salariale est un enjeu majeur et un levier essentiel pour garantir :

- Un service public de qualité, en capacité de s'adapter aux évolutions et besoins des citoyens
- Une gestion saine et rigoureuse des deniers publics

### 1- L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel

La fonction Ressources humaines dans une collectivité est une fonction nécessairement partagée par les services. Elle est stratégique et transversale, elle concerne à la fois les aspects d'organisation de l'administration et les outils utilisés pour piloter cette organisation. Elle est ainsi structurée autour de trois axes majeurs :

- Maîtriser la masse salariale
- Augmenter le niveau général des compétences individuelles et collectives
- Un dialogue social permanent avec les instances paritaires, les syndicats et les agents

La première des richesses de la ville, c'est le personnel communal qui se mobilise au quotidien pour faire vivre le service public local, qui apporte les réponses quotidiennes aux attentes des habitants, qui s'adapte aux évolutions et nouveaux besoins.

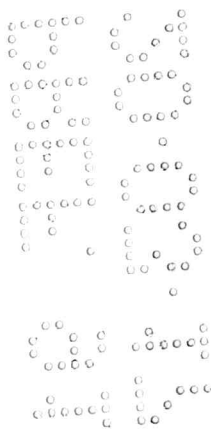
Depuis le début du mandat, a été engagé un effort de restructuration des services, de mutualisation des moyens et de redéploiement des agents.

- Étudier l'opportunité, lors de chaque vacance de poste, de geler, de procéder à une mobilité interne ou de recruter lorsque le poste nécessite une qualification particulière, ne pouvant être pourvus par redéploiement interne, et répondant aux priorités municipales et aux besoins des habitants.
- Mettre en place progressivement une Gestion des emplois et des compétences et un plan de formation permettant d'allier consolidation des capacités individuelles, évolution professionnelle et renforcement des potentialités collectives.
- En 2016, un travail a été lancé auprès des services municipaux pour définir au mieux, au regard des besoins de la population et objectifs politiques, les horaires de service et leur organisation, afin de formuler des propositions qui seront soumises au bureau municipal et qui serviront de base de négociation avec les syndicats dans le cadre de la signature d'un nouveau protocole d'accord. Cette démarche vise notamment à mieux répondre aux besoins des habitants en adoptant les horaires d'ouverture du service public communal.

La masse salariale a ainsi connu ces dernières années une évolution particulièrement maîtrisée, malgré des mesures nationales.

Budget	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Projections 2017
Ville et Raru	26 139 890,61	26 503 855,62	27 586 166,12	27 968 400,97	28 750 000,00
Petite enfance	3 125 651,94	3 135 523,71	3 049 740,68	2 726 071,66	3 050 000,00
Police Mu. Prox					300 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>29 265 542,55</b>	<b>29 639 379,33</b>	<b>30 635 906,80</b>	<b>30 694 472,63</b>	<b>32 100 000,00</b>









résultats budgétaires 2016

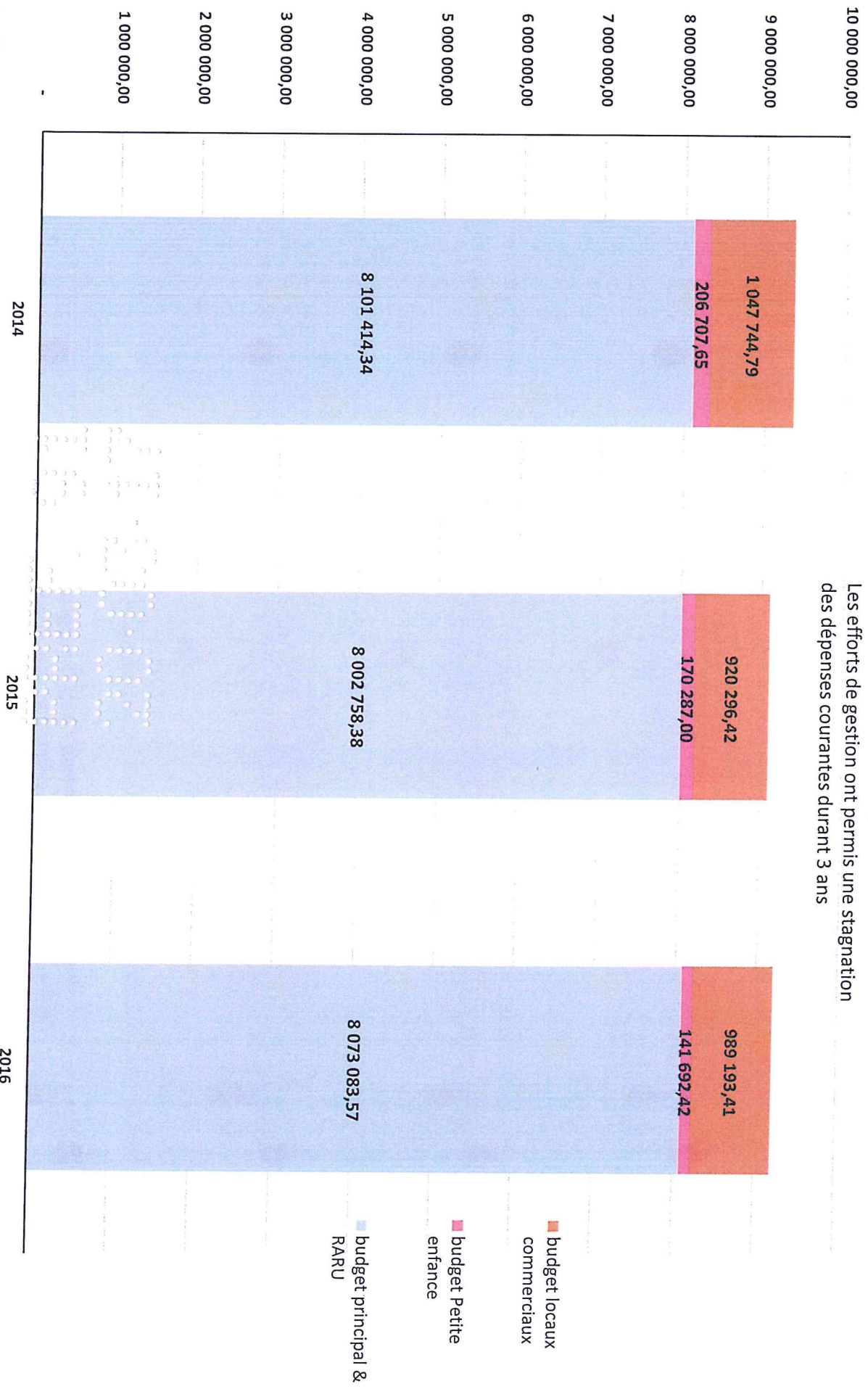
	année 2014		année 2015		année 2016			
	résultats (ville & RARU)	excédent N-1	résultats (ville & RARU)	excédent N-1	prévisions	réalisations	reports sur 2017	résultat avec reports
<b>budget principal</b>								
recettes de fonctionnement	45 721 549,89		45 384 862,85		44 488 984,45	44 516 663,87	0,00	44 516 663,87
excédent N-1	304 071,00		674 258,28		1 396 657,00	1 238 158,83	0,00	1 238 158,83
chap 70	1 355 306,66		1 178 726,27		22 940 683,00	22 771 393,66	0,00	22 771 393,66
chap 73	21 751 721,76		23 409 662,01		19 033 858,89	19 201 593,06	0,00	19 201 593,06
chap 74	19 938 231,31		18 811 218,76		1 117 785,56	1 305 518,32	0,00	1 305 518,32
autres recettes fonctionnement	2 372 219,16		1 310 997,53		44 488 984,45	41 825 173,29	0,00	41 825 173,29
dépenses de fonctionnement	41 152 144,26		42 623 679,00		28 190 888,50	27 968 400,97	0,00	27 968 400,97
chap012	26 503 855,62		27 586 166,12		9 258 493,44	8 073 083,57	0,00	8 073 083,57
chap011	8 101 414,34		8 002 758,38		3 814 619,14	3 730 927,23	0,00	3 730 927,23
chap05	3 599 481,88		4 539 406,65		1 547 593,37	845 851,24	0,00	845 851,24
chap06	1 087 748,40		942 698,14		645 118,08	645 118,08	0,00	645 118,08
dotat amortis + virement à Invnt	639 459,45		583 266,40		711 250,00	561 792,20	0,00	561 792,20
autres dépenses de fonctionnement	1 220 194,57		969 383,31		16 036 401,75	6 662 400,29	0,00	6 662 400,29
recettes d'investissement	4 569 405,63		2 761 183,85		3 200 000,00	2 761 183,85	0,00	2 761 183,85
recettes de fonctionnement	12 123 279,38		2 660 521,00		2 761 183,85	2 761 183,85	0,00	2 761 183,85
emprunt	1 000 031,34		3 895 148,00		8 527 624,53	3 256 138,36	0,00	3 256 138,36
résultat N-1 de fonctionn=>invest	5 543 951,80		6 486 020,45		1 547 593,37	645 118,08	0,00	645 118,08
subventions et autres recettes	4 939 836,79		583 266,40		10 004 438,19	10 004 438,19	0,00	10 004 438,19
dotat amortis + virement du fonctionn.	639 459,45		23 629 394,04		23 642 327,21	20 999 619,04	0,00	20 999 619,04
dépenses d'investissement	24 014 985,89		11 891 706,51		5 000 000,00	4 965 982,70	0,00	4 965 982,70
déficit N-1	10 665 695,30		5 126 015,95		8 637 889,02	8 012 512,10	0,00	8 012 512,10
remboursement emprunts	4 842 919,75		6 611 671,58		6 029 198,15	1 983 313,95	0,00	1 983 313,95
prog d'investissement	8 506 370,84		-11 891 706,51		-7 605 925,46	-14 327 178,75	0,00	-13 290 885,99
résultat d'investissement	-11 891 706,51		-10 004 438,19		-7 605 925,46	-11 645 688,17	0,00	-10 599 395,41
résultat global de clôture	-7 322 300,88		-7 243 254,34		-7 605 925,46	-11 645 688,17	0,00	-10 599 395,41
<b>budgets annexes (hors RARU)</b>								
année 2014	année 2015	prévisions	réalisations	reports sur 2017	résultat avec reports			
résultat fonctionnement	-286 369,55	744 380,82	909 969,07	0,00	909 969,07			
résultat investissement	114 016,09	120 732,50	113 528,53	0,00	113 528,53			
résultat global	-172 353,46	865 113,32	1 023 497,60	0,00	1 023 497,60			
<b>budgets agrégés</b>	année 2014	année 2015	prévisions	réalisations	reports sur 2017	résultat avec reports		
résultat fonctionnement	4 283 036,08	3 505 564,67	0,00	3 601 459,65	0,00	3 601 459,65		
résultat investissement	-11 777 690,42	-9 883 705,69	-7 605 925,46	-14 223 650,22	1 046 292,76	-13 177 557,46		
résultat global	-7 494 654,34	-6 378 141,02	-7 605 925,46	-10 622 190,57	1 046 292,76	-9 575 897,81		





## évolution du chapitre 011

Les efforts de gestion ont permis une stagnation des dépenses courantes durant 3 ans



35 000 000,00

30 000 000,00

25 000 000,00

20 000 000,00

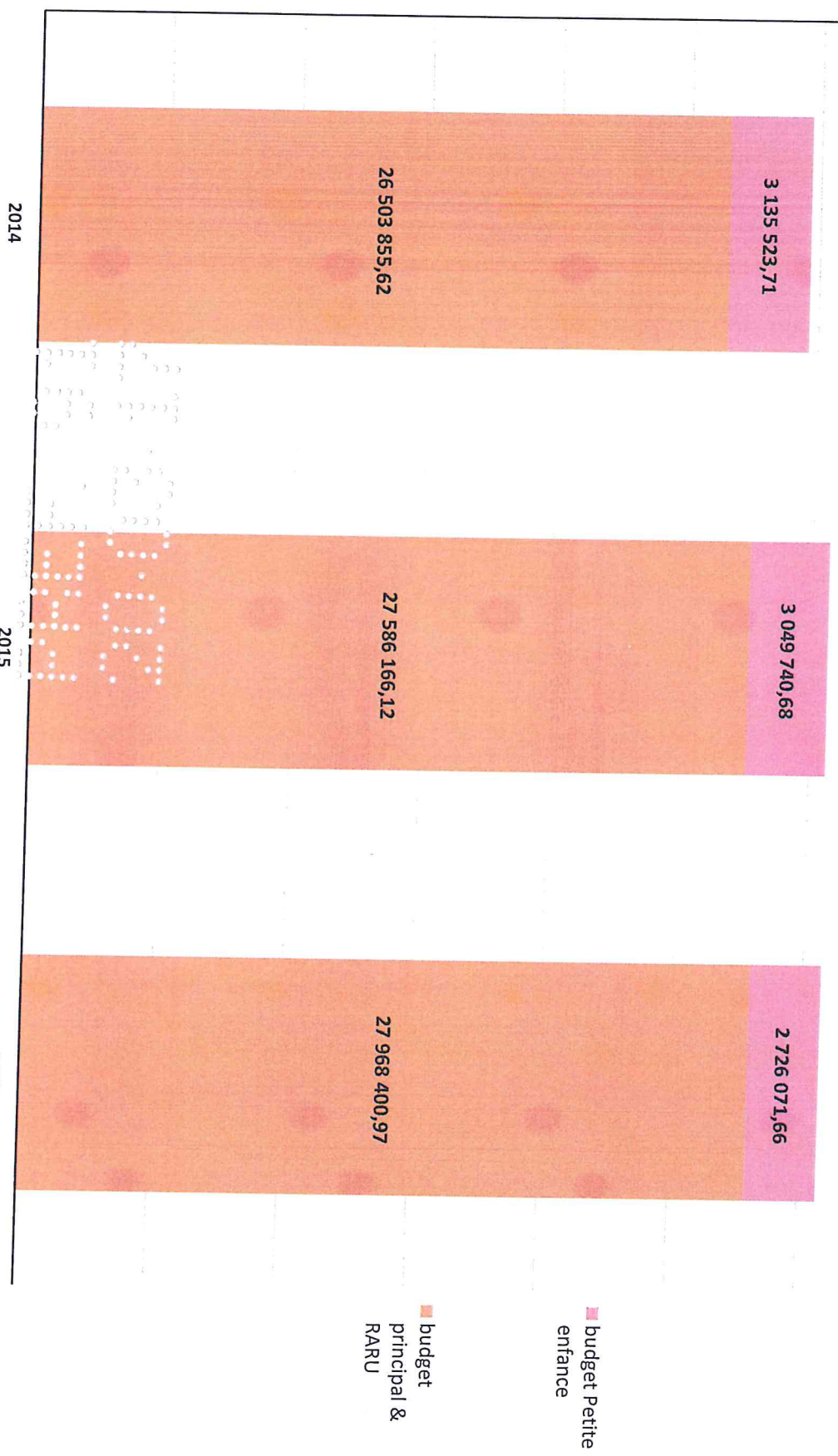
15 000 000,00

10 000 000,00

5 000 000,00

### évolution du chapitre 012

progression très limitée de la masse salariale malgré les impacts des mesures nationales (NAP, grille indiciaire..) obligatoires



■ budget Petite enfance

■ budget principal & RARU



## DOTATIONS ETAT (milliers d'euros)

	2013	2014	2015	2016	2017	évolut° 2017/2013
DGF	6 270	5 991	5 254	4 336	3 883	-2 387
DSU	7 511	7 853	8 865	9 820	10 908	3 397
DNP	464	425	307	276	251	-213
<b>TOTAL au Chap 74</b>	<b>14 245</b>	<b>14 269</b>	<b>14 426</b>	<b>14 432</b>	<b>15 042</b>	<b>797</b>
FSRIF+FPIC (Chap 74)	2 582	3 024	3 438	3 732	3 799	1 217
<b>TOTAL</b>	<b>16 827</b>	<b>17 293</b>	<b>17 864</b>	<b>18 164</b>	<b>18 841</b>	<b>2 014</b>

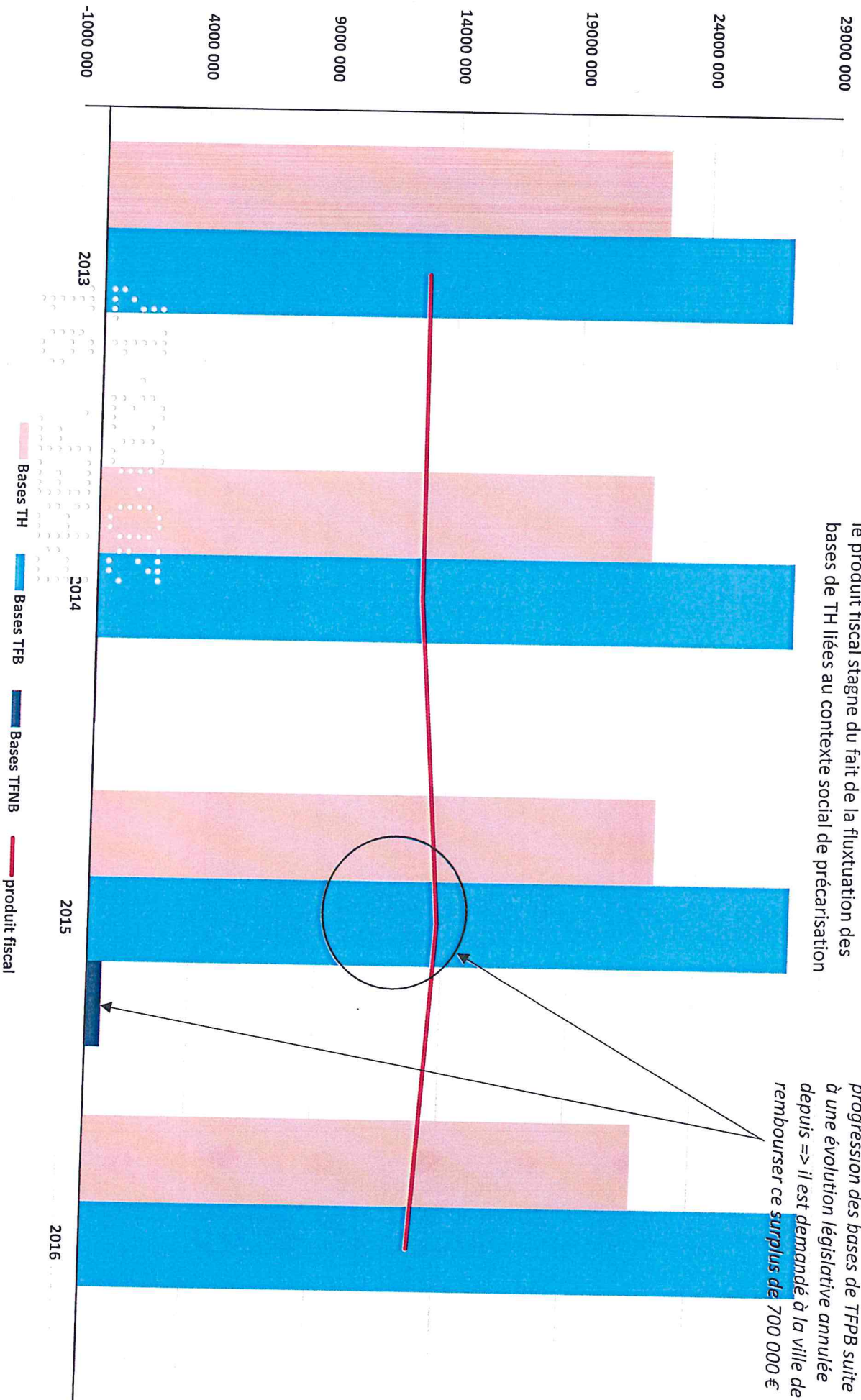
Les données relatives aux dotations de l'Etat sont issues de la base de données de l'INSEE, sous le chapitre 74 du budget de l'Etat. Elles sont exprimées en milliers d'euros. Les données relatives aux dotations de l'Etat sont issues de la base de données de l'INSEE, sous le chapitre 74 du budget de l'Etat. Elles sont exprimées en milliers d'euros.





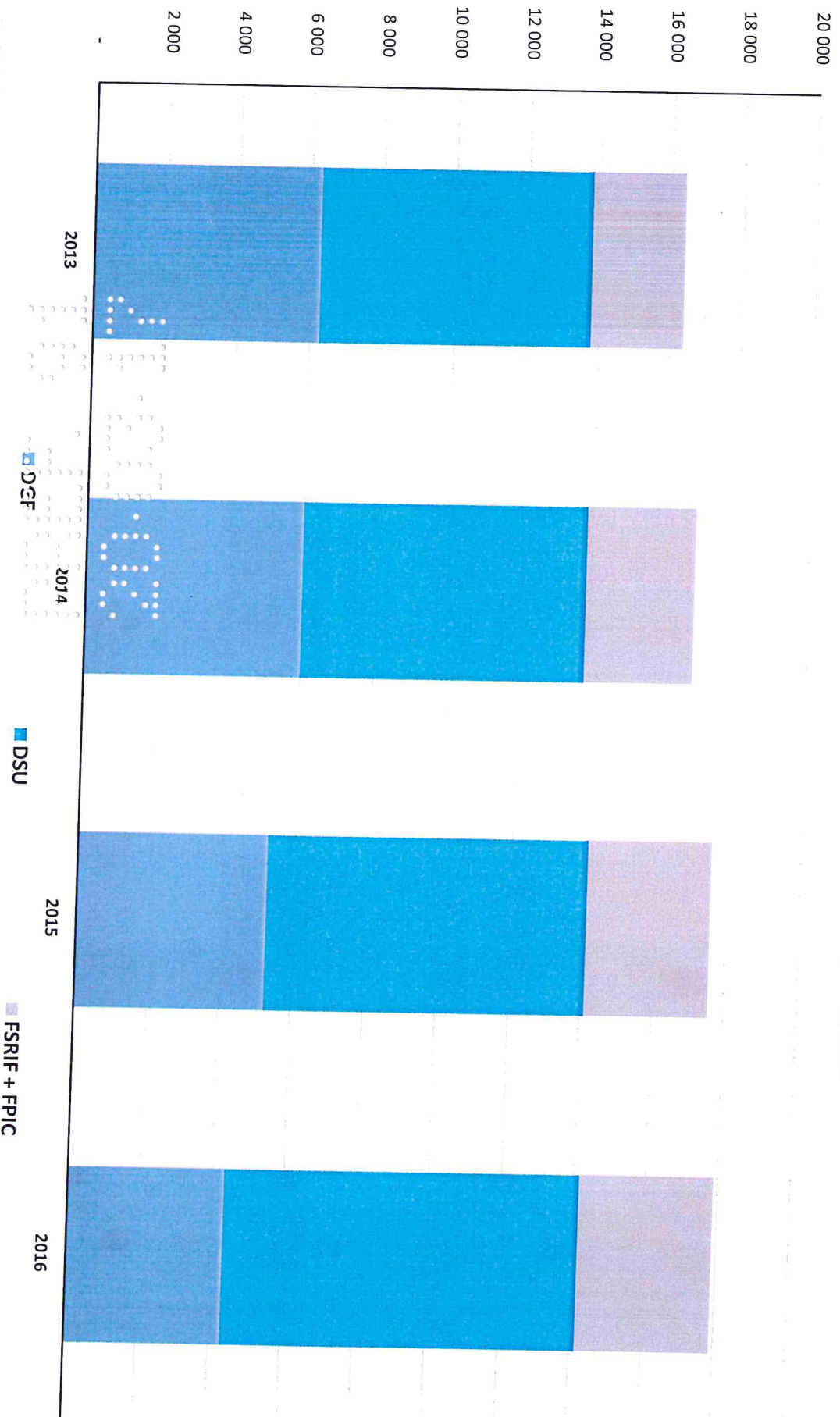
## évolution de la fiscalité

Le produit fiscal stagne du fait de la fluctuation des bases de TH liées au contexte social de précarisation



## évolution des concours de l'Etat

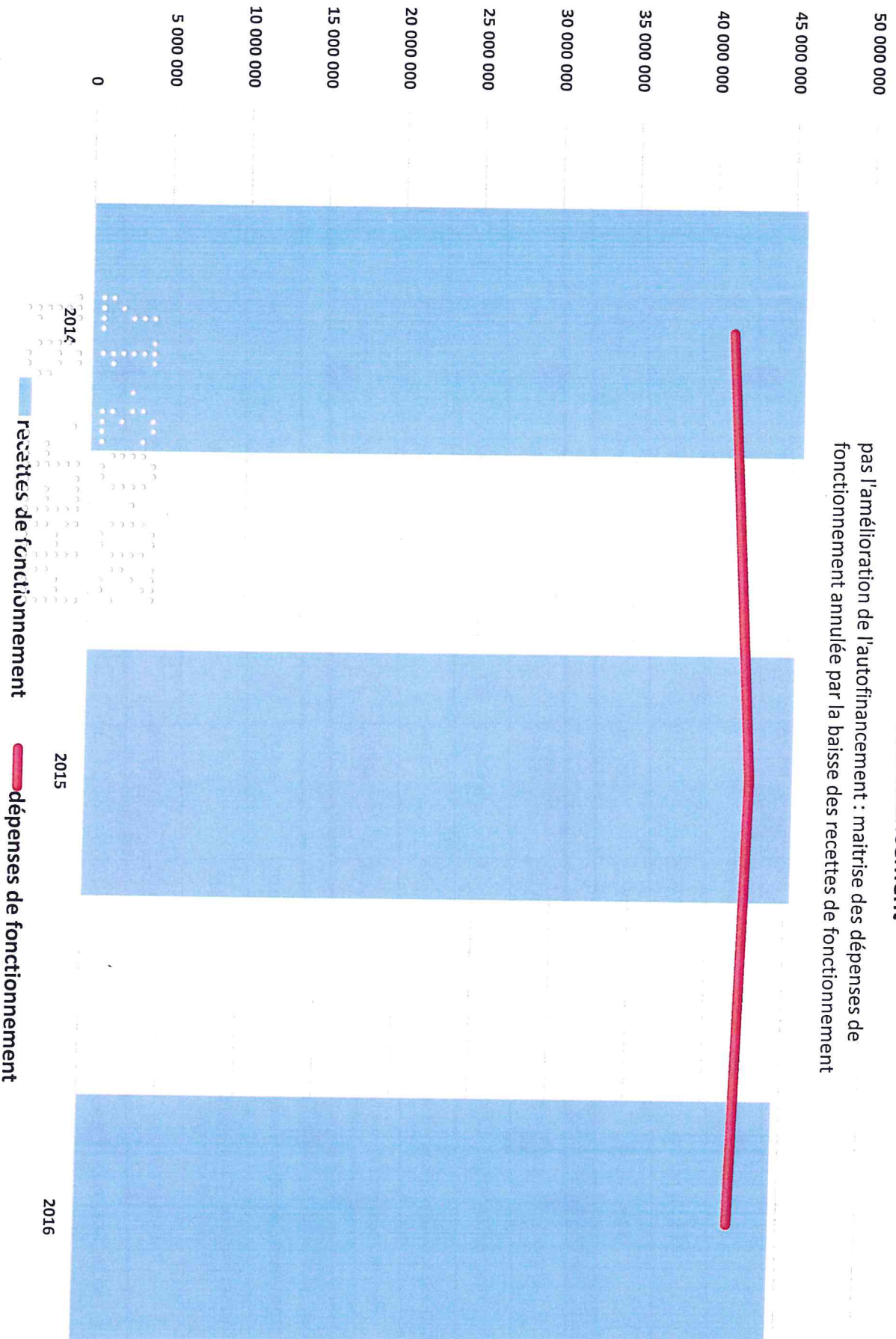
la progression des dispositifs de péréquation a essentiellement contribué à "neutraliser" la baisse de la DGF





## évolution de l'autofinancement

pas l'amélioration de l'autofinancement : maîtrise des dépenses de fonctionnement annulée par la baisse des recettes de fonctionnement

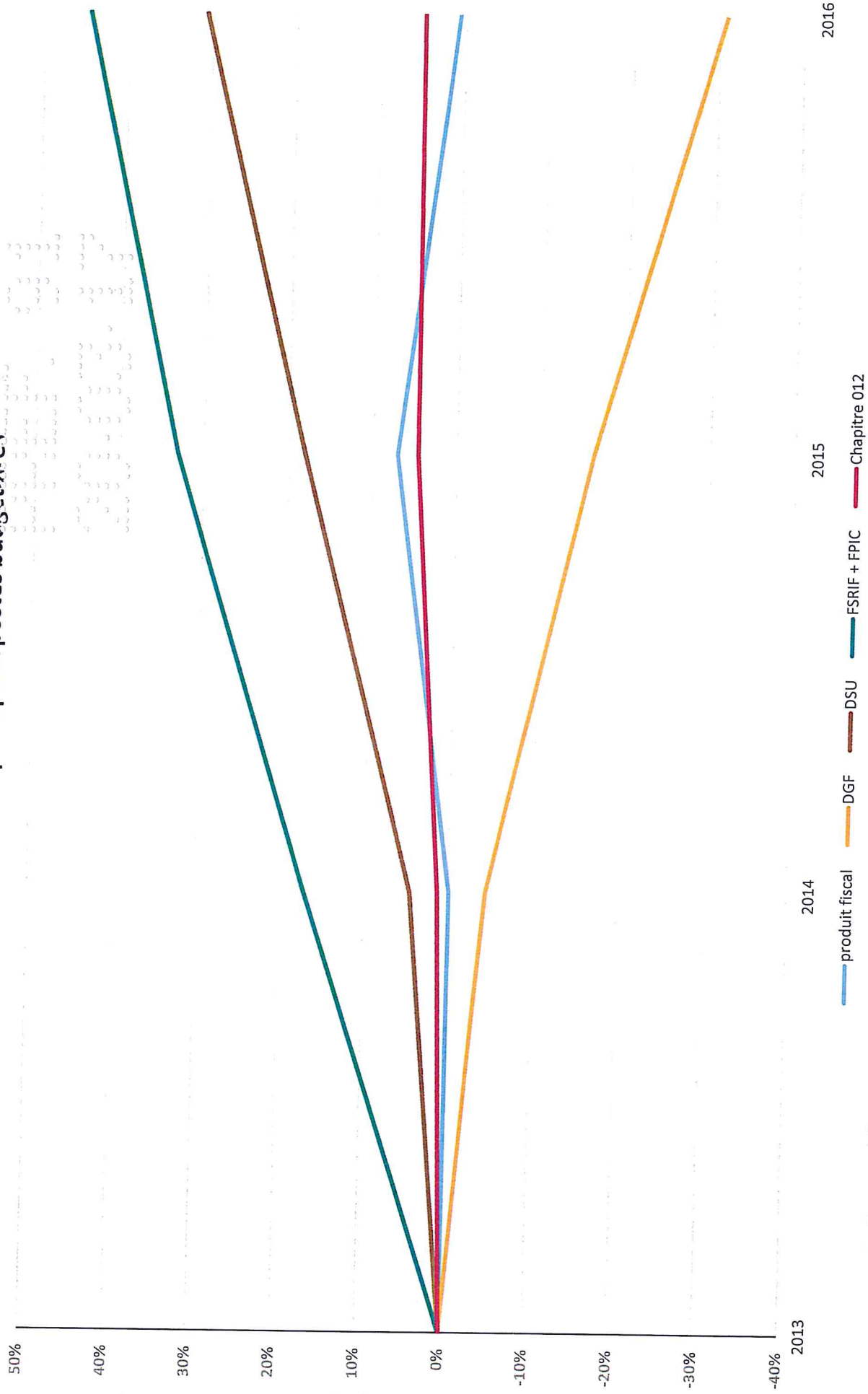


TABEAU PPI 2017-2019  
Projection indicative

	SUBVENTIONS			OPERATIONS		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
<b>les opérations en cours</b>						
REHABILITATION EGLISE DU VILLAGE	0	328 500	495 500	500 000	492 750	472 500
TZEN	928 998	0	0	720 000	0	0
CTT & DECHETERIE	747 094	0	0	515 460	0	0
FERME NEUVE	117 215	307 689	307 689	300 000	450 000	450 000
<b>les rénovations lourdes</b>						
RENOVATION SALLE ATHENA	105 000	245 000	0	200 000	475 196	0
PARCS DES SPORTS ET LOISIRS	0	1 032 000	368 000	80 000	1 522 447	720 000
GROUPES SCOLAIRES (licorne notamment)	35 759	79 241	43 482	233 793	488 837	140 044
réhabilitations-mises aux normes-sécurisation/ensemble du patrimoine	503 745	864 244	326 124	1 719 197	3 704 894	6 099 400
<b>les opérations "nouvelles"</b>						
GEOTHERMIE (raccordement bâtiments)	420 000	332 000	0	620 000	548 000	0
FIBRE OPTIQUE (vidéosurveillance et aménagement umérique)	1 316 000	0	0	1 530 000	0	0
CENTRE DE SANTE	441 242	882 485	0	660 000	1 200 000	0
ACQUISITIONS PRÉEMPTIONS	0	0	0	835 000	0	0
ETUDES (dont NPNRU)	27 000	0	0	229 800	70 000	70 000
ACHATS MATERIELS-MOBILIER-VEHICULES-INFORMATIQUE...	97 200	8 160	0	876 526	540 000	470 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 739 252</b>	<b>4 079 318</b>	<b>1 540 795</b>	<b>9 019 776</b>	<b>9 492 124</b>	<b>8 421 944</b>



# évolution des principaux postes budgétaires

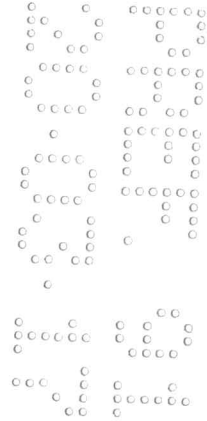


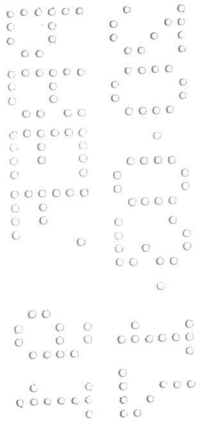




résultats budgétaires 2016

budget principal	année 2014		année 2015		année 2016		
	résultats (ville & RARU)	excédent N-1	résultats (ville & RARU)	excédent N-1	réalisations	reports sur 2017	résultat avec reports
recettes de fonctionnement	45 721 549,89	304 071,00	45 384 862,85	674 258,28	44 488 984,45	0,00	44 516 663,87
excédent N-1							
chap 70	1 355 306,66		1 178 726,27		1 396 657,00		1 238 158,83
chap 73	21 751 721,76		23 409 662,01		22 940 683,00		22 771 393,66
chap 74	19 938 231,31		18 811 218,76		19 033 858,89		19 201 595,06
autres recettes fonctionnement	2 372 219,16		1 310 997,93		1 117 785,56		1 305 518,32
dépenses de fonctionnement	41 152 144,26		42 623 679,00		44 488 984,45	0,00	41 825 173,29
chap012	26 503 855,62		27 586 166,12		28 190 888,50		27 968 400,97
chap011	8 101 414,34		8 002 758,38		9 258 493,44		8 073 083,57
chap65	3 599 481,88		4 539 406,65		3 814 619,14		3 730 927,23
chap66	1 087 748,40		942 698,14		966 140,00		845 851,24
dotat amortis + virement à invt	639 459,45		583 266,40		1 547 593,37		645 118,08
autres dépenses de fonctionnement	1 220 184,57		969 383,31		711 250,00		561 792,20
résultat de fonctionnement	4 569 405,63		2 761 183,85		0,00	0,00	2 691 490,58
recettes d'investissement	12 123 279,38		13 624 955,85		16 036 401,75	3 029 606,71	9 692 047,00
emprunt	1 000 031,34		2 660 521,00		3 200 000,00		0,00
résultat N-1 de fonction=>invest	5 543 951,80		3 895 148,00		2 761 183,85		2 761 183,85
subventions et autres recettes	4 939 836,79		6 486 020,45		8 527 624,53	3 029 606,71	6 285 745,07
dotat amortis + virement du fonction.	639 459,45		583 266,40		1 547 593,37		645 118,08
dépenses d'investissement	24 014 985,89		23 629 394,04		23 642 327,21	1 983 313,95	22 982 932,99
déficit N-1	10 665 695,30		11 891 706,51		10 004 438,19		10 004 438,19
remboursement emprunts	4 842 919,75		5 126 015,95		5 000 000,00		4 965 982,70
prog d'investissement	8 506 370,84		6 611 671,58		8 637 889,02		8 012 512,10
résultat d investissement	-11 891 706,51		-10 004 438,19		-7 605 925,46		-13 290 885,99
résultat global de clôture	-7 322 300,88		-7 243 254,34		-11 645 688,17	1 046 292,76	-10 599 395,41
<b>budgets annexes (hors RARU)</b>							
résultat fonctionnement	-286 369,55		744 380,82		909 969,07	0,00	909 969,07
résultat investissement	114 016,09		120 732,50		113 528,53	0,00	113 528,53
résultat global	-172 353,46		865 113,32		1 023 497,60	0,00	1 023 497,60
<b>budgets agrégés</b>							
résultat fonctionnement	4 283 036,08		3 505 564,67		3 601 459,65	0,00	3 601 459,65
résultat investissement	-11 777 690,42		-9 883 705,69		-7 605 925,46	1 046 292,76	-13 177 357,46
résultat global	-7 494 654,34		-6 378 141,02		-10 622 190,57	1 046 292,76	-9 575 897,81

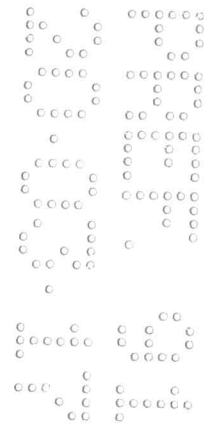




Handwritten mark or signature in the top right corner.

résultats budgétaires 2016

	petite enfance		AFUL		locaux commerciaux		Police Municipale Prox		TOTAL BUDGETS ANNEXES	
	prévisions	réalisations	prévisions	réalisations	prévisions	réalisations	prévisions	réalisations	prévisions	réalisations
résultat N-1	495 847,70	495 847,70			248 533,12	248 533,12			744 380,82	744 380,82
Chap 70	154 956,18	170 199,85			310 000,00	322 033,39			464 956,18	492 233,24
chap 74	1 103 023,46	865 775,35					800 000,00	800 000,00	1 903 023,46	1 665 775,35
autres rec	1 615 000,00	1 627 110,00			797 966,88	943 884,06			2 412 966,88	2 570 994,06
<b>Total rec fonct</b>	<b>3 368 827,34</b>	<b>3 158 932,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 356 500,00</b>	<b>1 514 450,57</b>	<b>800 000,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>5 525 327,34</b>	<b>5 473 383,47</b>
résultat N-1									0	0
chap 011	153 215,00	141 692,42			1 040 000,00	989 193,41			1 193 215,00	1 130 885,83
chap 012	2 738 012,05	2 726 071,66					600 000,00		3 338 012,05	2 726 071,66
autres dép	414 115,70	389 972,72			316 500,00	316 484,19			730 615,70	706 456,91
autofi => invt	63 484,59	0,00					200 000,00		263 484,59	0
<b>Total dép fonct</b>	<b>3 368 827,34</b>	<b>3 257 736,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 356 500,00</b>	<b>1 305 677,60</b>	<b>800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 525 327,34</b>	<b>4 563 414,40</b>
<b>résultat de fonct</b>		<b>-98 803,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>208 772,97</b>	<b>0,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>909 969,07</b>
résultat N-1	1 322,07	1 322,07	104 847,76	104 847,76	14 562,67	14 562,67			120 732,50	120 732,50
autofi	63 484,59						200 000,00		263 484,59	0,00
autres rec	300,00	730,00							300,00	730,00
<b>Total rec inv</b>	<b>65 106,66</b>	<b>2 052,07</b>	<b>104 847,76</b>	<b>104 847,76</b>	<b>14 562,67</b>	<b>14 562,67</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>384 517,09</b>	<b>121 462,50</b>
résultat N-1									0	0
dép d'inv	65 106,66	7 933,97	104 847,76	0,00	14 562,67		200 000,00		384 517,09	7933,97
<b>Total dép inv</b>	<b>65 106,66</b>	<b>7 933,97</b>	<b>104 847,76</b>	<b>0,00</b>	<b>14 562,67</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>384 517,09</b>	<b>7 933,97</b>
résultat d'inv	0,00	-5 881,90	0,00	104 847,76	0,00	14 562,67	0,00	0,00	0,00	113 528,53
<b>résultat total</b>	<b>0,00</b>	<b>-104 685,80</b>	<b>0,00</b>	<b>104 847,76</b>	<b>0,00</b>	<b>223 335,64</b>	<b>0,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 023 497,60</b>

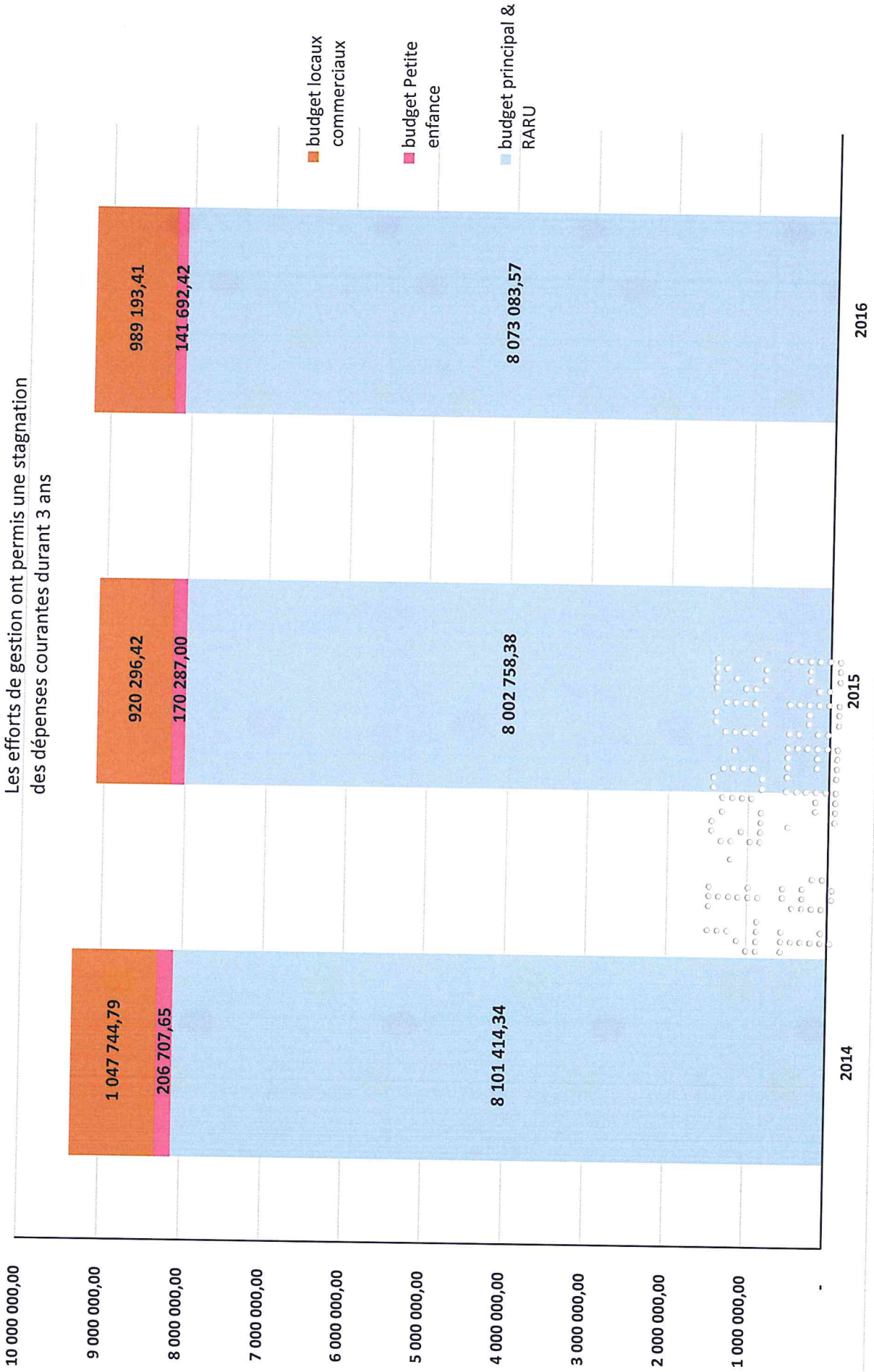






## évolution du chapitre 011

Les efforts de gestion ont permis une stagnation des dépenses courantes durant 3 ans

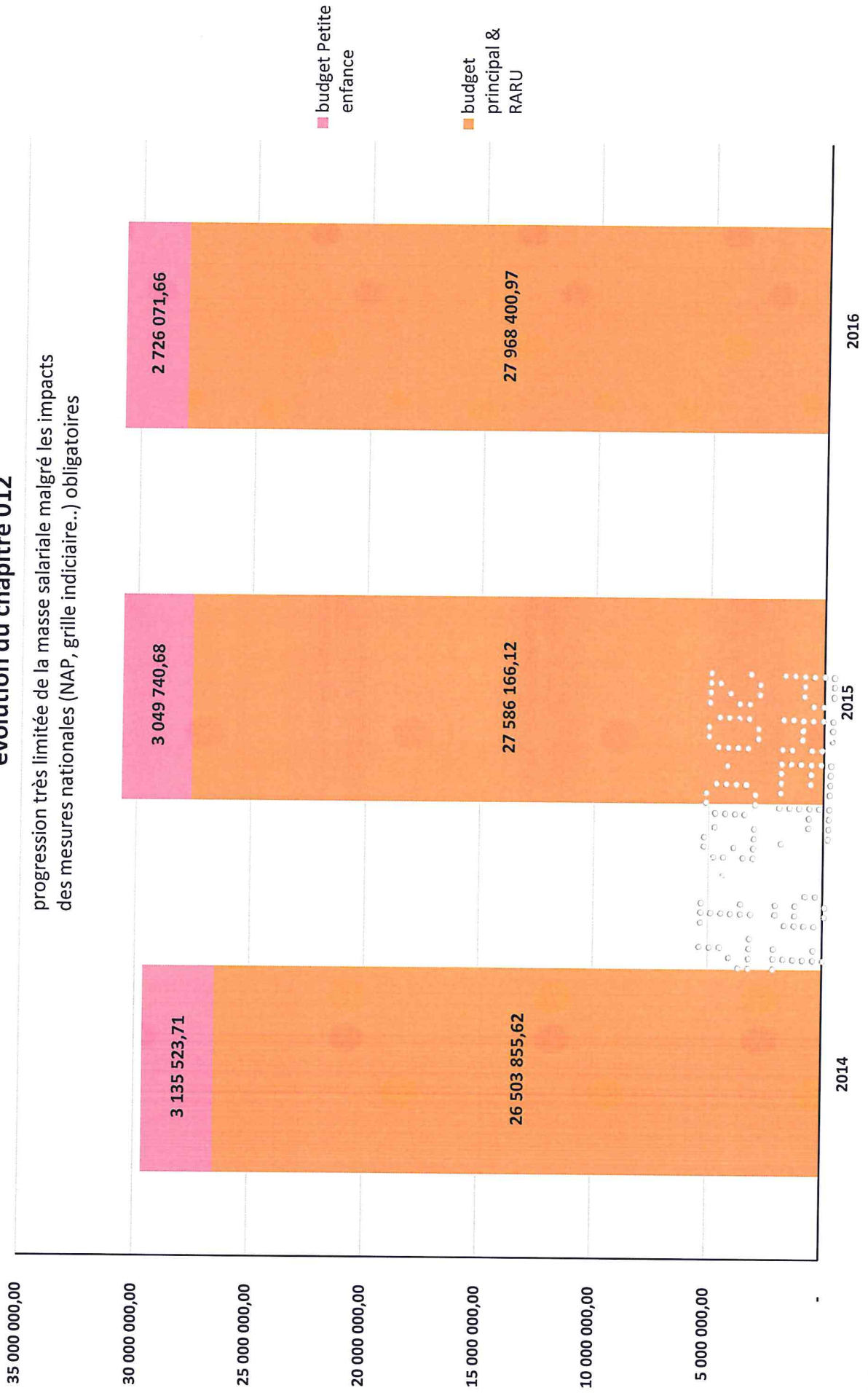


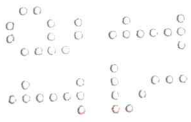
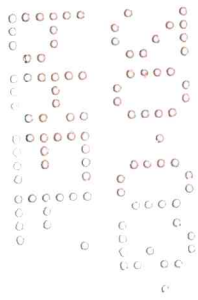




## évolution du chapitre 012

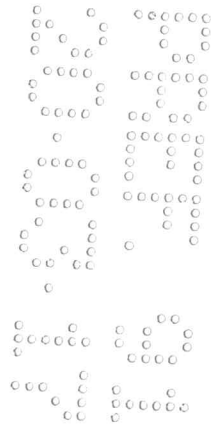
progression très limitée de la masse salariale malgré les impacts des mesures nationales (NAP, grille indiciaire..) obligatoires





DOTATIONS ETAT (milliers d'euros)

	2013	2014	2015	2016	2017	évolut° 2017/2013
DGF	6 270	5 991	5 254	4 336	3 883	-2 387
DSU	7 511	7 853	8 865	9 820	10 908	3 397
DNP	464	425	307	276	251	-213
<b>TOTAL au Chap 74</b>	<b>14 245</b>	<b>14 269</b>	<b>14 426</b>	<b>14 432</b>	<b>15 042</b>	<b>797</b>
FSRIF+FPIC (Chap 74)	2 582	3 024	3 438	3 732	3 799	1 217
<b>TOTAL</b>	<b>16 827</b>	<b>17 293</b>	<b>17 864</b>	<b>18 164</b>	<b>18 841</b>	<b>2 014</b>









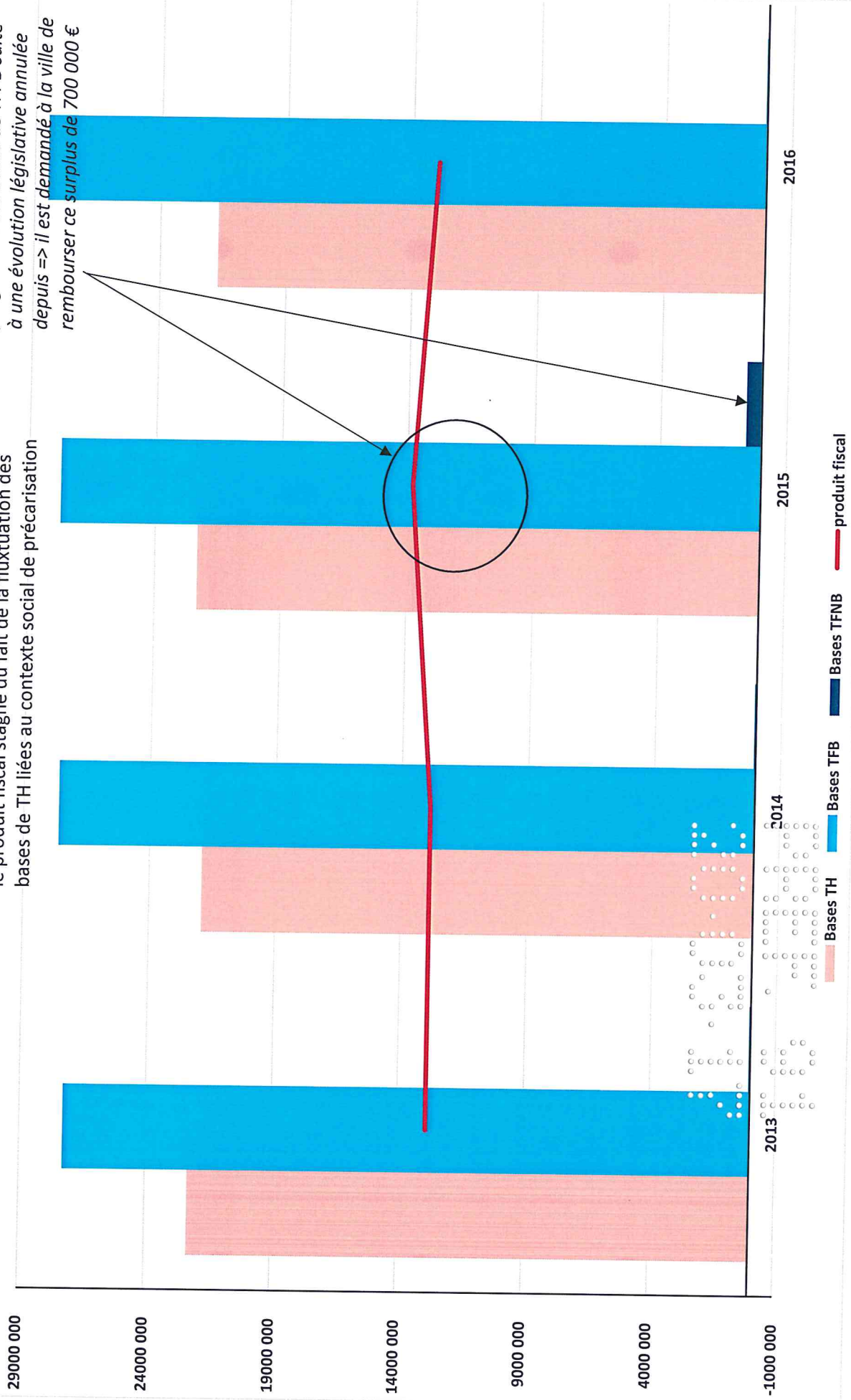


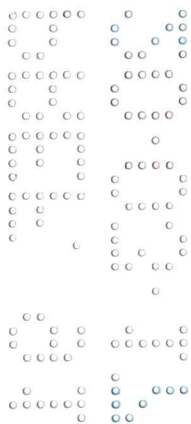


## évolution de la fiscalité

le produit fiscal stagne du fait de la fluctuation des bases de TH liées au contexte social de précarisation

progression des bases de TFPB suite à une évolution législative annulée depuis => il est demandé à la ville de rembourser ce surplus de 700 000 €



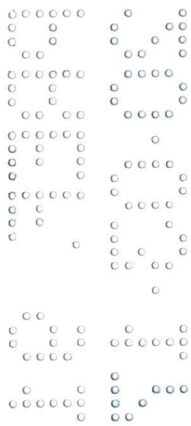


# évolution des concours de l'Etat

la progression des dispositifs de péréquation a essentiellement contribué à "neutraliser" la baisse de la DGF

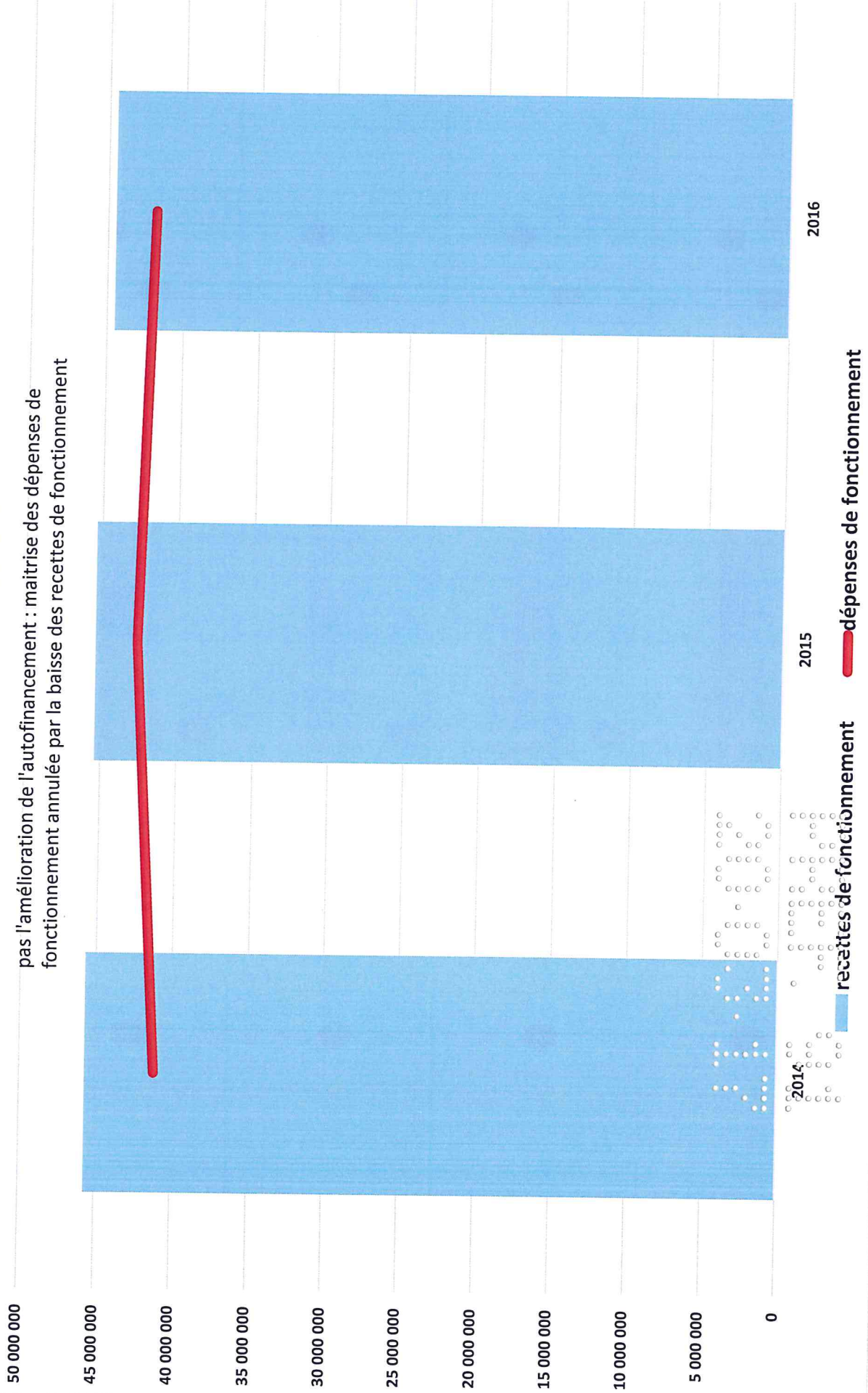






# évolution de l'autofinancement

pas l'amélioration de l'autofinancement : maîtrise des dépenses de fonctionnement annulée par la baisse des recettes de fonctionnement



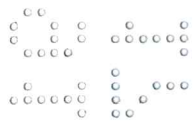
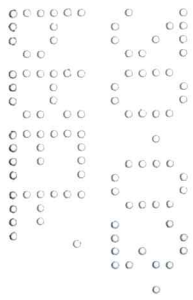


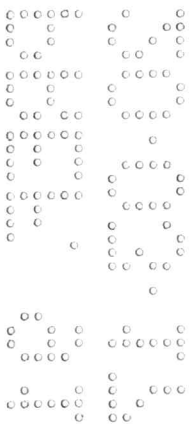


TABLEAU PPI 2017-2019  
Projection Indicative

	SUBVENTIONS			OPERATIONS				
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2018	2019
<b>les opérations en cours</b>								
REHABILITATION EGLISE DU VILLAGE	0	328 500	495 500	500 000	492 750	472 500		
TZEN	928 998	0	0	720 000	0	0		
CTT & DECHETERIE	747 094	0	0	515 460	0	0		
FERME NEUVE	117 215	307 689	307 689	300 000	450 000	450 000		
<b>les rénovations lourdes</b>								
RENOVATION SALLE ATHENA	105 000	245 000	0	200 000	475 196	0		
PARCS DES SPORTS ET LOISIRS	0	1 032 000	368 000	80 000	1 522 447	720 000		
GROUPE SCOLAIRES (licorne notamment)	35 759	79 241	43 482	233 793	488 837	140 044		
réhabilitations-mises aux normes-sécurité/ensemble du patrimoine	503 745	864 244	326 124	1 719 197	3 704 894	6 099 400		
<b>les opérations "nouvelles"</b>								
GEOOTHERMIE (raccordement bâtiments)	420 000	332 000	0	620 000	548 000	0		
FIBRE OPTIQUE (vidéosurveillance et aménagement umérique)	1 316 000	0	0	1 530 000	0	0		
CENTRE DE SANTE	441 242	882 485	0	660 000	1 200 000	0		
ACQUISITIONS PRÉEMPTIONS	0	0	0	835 000	0	0		
ETUDES (dont NPNRU)	27 000	0	0	229 800	70 000	70 000		
ACHATS MATERIELS-MOBILIER-VEHICULES-INFORMATIQUE...	97 200	8 160	0	876 526	540 000	470 000		
<b>TOTAL</b>	<b>4 739 252</b>	<b>4 079 318</b>	<b>1 540 795</b>	<b>9 019 776</b>	<b>9 492 124</b>	<b>8 421 944</b>		

**TABLEAU PPI 2017-2019**  
Projection indicative

	SUBVENTIONS			OPERATIONS		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
<b>Budget annexe Police Municipale de proximité</b>						
Travaux	304 000			456 000		
Acquisitions/Equipements	en cours auprès du CRIF			141 000		
<b>TOTAL</b>	<b>304 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>597 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



## évolution des principaux postes budgétaires

